

RAPPORT FINANCIER 2021

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2021

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2021

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration	3
1.2 Membres du Comité de Direction	4
1.3 Commissaires aux Comptes	5

2. RAPPORT DE GESTION

2. Rapport de Gestion 2021	7
----------------------------------	---

3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2021	34
--------------------------------	----

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2021	78
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2021	87
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes 2021	91

5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 13 MAI 2022

5 Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 13 Mai 2022	95
--	----

6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

6. Attestation du Responsable de l'Information	108
--	-----

1- INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration

Situation au 30 juin 2022

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Année d'élection ou de réélection au Conseil d'Administration	Année de fin de mandat
PRESIDENT		
Monsieur François SCHMITT	2021	2027
VICE-PRESIDENTS		
Madame Sophie BOILLIN	2021	2027
Madame Marie FISCHER	2021	2025
Monsieur Rémy LOSSER	2019	2025
Monsieur Jean-Louis STEMART	2021	2027
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur Patrick BOTTIN	2019	2025
Monsieur Philippe DELAIRE	2018	2023
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2021	2027
Monsieur Jean-Pierre GROS	2021	2027
Monsieur Dominique LUX	2017	2023
Monsieur Jérôme MATHIEU	2017	2023
Monsieur Stéphane ROUSSEY	2019	2025
Monsieur Gilles THEILMANN	2019	2025
Monsieur Philippe THIEBAUT	2021	2027
Monsieur Pascal WITTMANN	2019	2025
ADMINISTRATEURS		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2021	2027
Madame Marie-Noëlle BRAICHOTTE	2019	2023
Madame Marie-Pierre CATTET	2019	2023
Monsieur Thierry MALESIEUX	2021	2023
Madame Aline MENONVILLE	2021	2027
Madame Lucette MICHEL	2017	2023
Madame Nathalie MINOT	2021	2023
Madame Géraldine MORQUE	2019	2025
Madame Sophie OSTE	2019	2025
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2019	2025
Madame Corinne SAPIN	2021	2027
Madame Sari VARNEY	2021	2027
Monsieur Thierry WOLF	2017	2023
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Madame Carole URBAN	2021	2023
Madame Fanny WURTZ	2021	2023

1.2 Membres du Comité de Direction

Situation au 30 Juin 2022

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

DIRECTION GENERALE

Monsieur Didier GUILLAUME	Directeur Général
Monsieur Francis BOURNIGAL	Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Relations Clients
Monsieur Jean-Jacques DESPRES	Directeur Ressources Humaines et Communication
Monsieur Jean-Marc GIRAUDET	Directeur Pilotage
Monsieur Laurent GUYON	Directeur Développement
Madame Thérèse LEVANTI	Directeur Indemnisation
Monsieur Christophe LEZZERI	Responsable Entreprises, Collectivités et Collectives
Madame Nathalie OBER	Directeur Secrétariat Général et Juridique
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Risques Conformité et contrôle Interne
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Développement et Opérations
Monsieur Paul TRIEBEL	Responsable Systèmes d'Informations

1.3 Commissaires aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit
Exco Socodec

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Xavier CREPON
Madame Isabelle MARCOU

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
24 rue Georges Magnoac 65000 Tarbes

2- RAPPORT DE GESTION 2021

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2021

- clos le 31 décembre 2021 -

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2021

**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2021**

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST



Groupama

Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} Avril 2022

RAPPORT DE GESTION sur les opérations de l'exercice 2021 Clos le 31 DÉCEMBRE 2021

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1 - FORMATION DU RESULTAT

Malgré un contexte sanitaire fortement marqué par différentes phases de restriction et par des vagues de contamination, l'activité économique a rebondi en 2021. Les plans de soutien et de relance ont joué leur rôle en évitant les défaillances et favorisant la reprise. Au niveau de l'entreprise, nous avons continué, sans dégrader notre gestion, à adapter notre fonctionnement aux évolutions des protocoles sanitaires (sites et agences, travail à distance) dans le souci permanent d'assurer la protection de nos collaborateurs et de nos sociétaires. Et, malgré un environnement économique incertain, nous avons conservé un développement positif en nombre de sociétaires et surtout nous avons continué à progresser en termes de satisfaction.

Au niveau de l'activité commerciale, celle-ci s'est adaptée aux contraintes sanitaires réglementaires pesant sur nos capacités d'accueil et notre volume d'activité mais nous n'avons pas eu de fermetures des agences commerciales. Selon les périodes de l'année, les formations ont alterné entre le présentiel et le distanciel. Comme pour l'ensemble des entreprises, nous avons eu à faire face à des départs de collaborateurs mais nous avons continué, malgré les difficultés, à recruter plus de 100 nouveaux collaborateurs. Les investissements en équipements informatiques et réseaux réalisés en 2020 pour assurer la mobilité des collaborateurs ont permis de garantir une continuité de service tout au long de l'année 2021.

L'activité économique a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le troisième trimestre 2021 et la reprise est solide. La croissance du PIB est de +7 % en 2021 en moyenne annuelle après une contraction de

8 % sur 2020. Pour 2022, les projections restent favorables avec un PIB estimé à +3,6 %. Toutefois plusieurs facteurs ont affecté et continuent de perturber la dynamique économique ; tout d'abord, la reprise de l'épidémie avec la cinquième vague mondiale et le variant Omicron, ensuite les difficultés d'approvisionnement qui affectent particulièrement certains secteurs comme l'automobile, enfin les tensions sur le prix de l'énergie et ses effets inflationnistes.

Ainsi, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs en 2021 est resté proche de son niveau 2020 (soit 1,65 millions de véhicules) ; il avait en 2020 fortement chuté de - 25 % revenant à son niveau de 1975. Les indices servant à la revalorisation tarifaire de nos contrats Dommages ont connu une augmentation exceptionnelle en 2021. L'indice de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) progresse sur 2021 de 6,6 % ; cette hausse pèsera sur nos indemnisations 2022.

Concernant l'assurance santé, l'année 2021 a vu la mise en place de la résiliation infra-annuelle à l'image de ce qui existe déjà en automobile et habitation avec la loi Hamon.

Indicateur phare de la stratégie de Groupama Grand Est (GGE), le ratio de clients particuliers très satisfaits 2021 progresse significativement de 6 points pour s'établir à 38 %. L'indice net de recommandation (INR) progresse quant à lui de 16 points à 39 % permettant à GGE de rester dans le peloton de tête sur le marché. Cette réussite s'explique par une nette amélioration de nos taux de satisfaction sur nos canaux de communication. En effet, les contacts en face à face, les relations téléphoniques et l'email se sont améliorés de plus de 7 à 8 points. De plus GGE est de loin, la meilleure Caisse Régionale sur le traitement des sinistres (+15 % vs 2020). Le traitement des demandes clients a également progressé de plus de 7 points. Cette belle progression, sur l'ensemble des items, nous permet tout juste de rester en contact avec nos principaux concurrents. En effet le marché a connu une forte progression sur la satisfaction client.

L'enquête Acps a retrouvé son niveau de satisfaction de 2019. La baisse constatée en 2020 due à la crise sanitaire et plus particulièrement aux fermetures administratives a été rattrapée. Malgré cela, le marché a fortement progressé, ainsi que les autres Caisses Régionales. Notre réseau commercial n'était pas au complet sur l'année 2021 (départs, changements de métiers). Les ressources humaines et le management commercial ont fait le nécessaire pour remplacer les effectifs absents à partir de 2022.

L'enquête de novembre sur le marché Agricole démontre une stagnation de nos résultats de satisfaction sur l'ensemble des items mesurés. Le canal mail, le suivi des contrats et le traitement des demandes sont les critères où GGE a perdu le plus de points. Des actions correctrices ont été proposées pour améliorer les résultats en 2022 et se rapprocher des très bons niveaux de satisfaction de nos concurrents directs.

Dans ce contexte, le développement commercial de la Caisse Régionale recule de 4,2 M€ et devient légèrement négatif à -0,7 M€. Toutefois, nous conservons une dynamique positive de conquête de nouveaux sociétaires dont le nombre augmente de + 2 800 en 2021.

Le marché des particuliers est en recul de -0,8 M€ par rapport à 2020 à -1,3 M€ pénalisé par la hausse des résiliations en santé à la suite de la mise en place des résiliations infra-annuelles ; elles augmentent de 1,4 M€ par rapport à 2020 et de 0,7 M€ par rapport à 2019. Le solde du marché des ACPS a bien résisté et reste positif à + 1,0 M€ (contre + 1,3 M€ en 2020). Le solde du marché Agricole (y compris récoltes) est de -1,3 M€ en recul de -1,2 M€ par rapport à 2020 ; hors récoltes, il reste toutefois positif à 0,1 M€ en baisse de -0,8 M€ par rapport à 2020.

Le marché des Collectivités recule de -1,2 M€ et devient négatif à -0,3 M€. Le solde du marché des Grands Comptes s'établit à -0,4 M€ en recul de 0,4 M€ tandis que le solde du marché Entreprises progresse de +0,2 M€ (solde 0 M€). Enfin, le solde du marché Courtage reste à son niveau 2020 (+1,5 M€).

Excepté le métier Automobile de tourisme qui conserve un solde identique à l'année précédente (+1,2 M€), les autres métiers de masse voient leur solde baisser. Sur le métier Garanties Accidents de la Vie (GAV), la baisse est très limitée (moins de 0,1 M€) et le solde reste à un niveau élevé de l'ordre de 1,0 M€. Le recul est plus important en Habitation avec un solde qui passe de -0,3 M€ à -0,5 M€. Enfin, sur le métier Santé individuelle, malgré la forte hausse des résiliations, le solde ne recule que de -0,8 M€ pour un montant de -1,2 M€. Il est à noter toutefois que pour tous ces métiers y compris en santé individuelle, nous conservons des soldes de nombre de contrats positif (de l'ordre de 5 000 contrats GAV et Automobiles, 2 500 contrats habitations et 900 contrats santé individuelle).

Le solde du métier Santé Collective repasse en négatif (-0,4 M€) en l'absence de développement significatif. Le solde du métier Flotte recule de -0,8 M€ et passe également en négatif à -0,3 M€ ; de même pour le métier Dommages Entreprises avec un solde qui recule de -1,2 M€ pour s'établir à -0,8 M€.

Concernant la gamme produit, deux chantiers majeurs ont marqué l'activité en 2021. Tout d'abord le déploiement de la nouvelle offre 2/3 roues pour laquelle Groupama Grand Est a mobilisé de nombreuses ressources, dans son rôle de Caisse leader du domaine Ma Mobilité. Le solde du métier progresse de 0,2 M€ et s'élève à 0,5 M€. Mais 2021 a surtout été l'année de la refonte de la Multi-Risques Climatique avec un objectif de rééquilibrage technique par cultures et par grandes zones. Les travaux ont été menés en étroite collaboration avec la Commission Assurance. Nos élus et nos collaborateurs se sont fortement mobilisés pour accompagner la mise en œuvre de cette refonte auprès des organisations professionnelles et de nos sociétaires.

Sur les activités où GGE intervient comme distributeur, le bilan 2021 confirme la dynamique engagée les années précédentes.

Le chiffre d'affaires Vie s'établit à 136,6 M€ en progression de 37 % par rapport à 2020 dont +42 % en épargne et +21 % en retraite dans un contexte favorable pour l'épargne ; en prévoyance la croissance continue d'être supérieure à 5 % (+9 %) permettant sur ce métier de déclencher à nouveau une sur-rémunération récurrente de 0,1 M€. Les rémunérations Vie sont en hausse de 16 % par rapport à 2020. L'activité bancaire se concentre sur la vente de crédits avec une production nouvelle 2021 de 43,5 M€ (en hausse de 10,5 M€ par rapport à 2020), grâce à l'implication du réseau GGE sur tous les temps forts de l'activité bancaire. Autre point positif pour 2021, le maintien d'une activité Expertisimo importante avec 134 réservations (proche de 2020 avec 136 réservations).

Les activités sur les ventes de services connaissent une très forte progression en 2021 et particulièrement sur la box habitat ; le nombre d'affaires est de 1 450 en hausse de 890 par rapport à 2020. Sur le volet Services à la personne, le nombre d'affaires nouvelles (600 en 2021) progresse également de +13 %.

En 2021, notre Caisse n'a pas subi d'impacts climatiques majeurs mais plutôt des successions d'évènements d'intensité moyenne tant en tempête qu'en récoltes (impact limité du gel). Après trois années marquées par les conséquences de la sécheresse sur les bâtiments, le risque catastrophes naturelles est impacté cette année par des inondations et coulées de boues. Il est à noter également une sinistralité significative du fait d'épisodes de grêle sur véhicules.

La sinistralité excédentaire se dégrade en 2021 avec l'enregistrement de quatre sinistres excédentaires pour un total de 14,2 M€ ; nous avons enregistré 3 sinistres en 2020 pour 12,2 M€ et 2 sinistres en 2019 pour 8,5 M€.

Le ratio Sinistres sur Cotisations (S/C) de l'exercice s'établit à 67,90 % en dégradation de 3,1 points par rapport à 2020 mais en amélioration de 3,8 points par rapport à 2019. Le point marquant de l'année

est la forte dégradation observée en santé avec un ratio qui se détériore de 4,5 points par rapport à 2020.

Le solde de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles (GMA) (y compris rétrocessions) représente une charge de 76,3 M€ (contre 66,5 M€ en 2020 et 52,1 M€ en 2019).

Au total, la marge technique après réassurance s'établit à 146,0 M€ (soit 22,60 % des cotisations acquises) en baisse de 3 points par rapport à 2020 et 1,5 point par rapport à 2019.

Cette dégradation de la marge technique est en partie compensée par une baisse des frais généraux en valeur de 2,9 M€ (soit -2 %). Les frais généraux restent impactés par la crise liée à la COVID. Afin d'assurer la protection des salariés et des sociétaires, nous avons poursuivi nos commandes de masques, de gel, de lingettes et maintenu les fréquences de nettoyage des agences et des sites pour un surcoût de l'ordre de 0,5 M€ (en baisse toutefois sensible par rapport à 2020 de 0,6 M€). Les investissements informatiques faits en 2020 nous ont permis de poursuivre l'activité 2021 sans surcoût supplémentaire (pour rappel la Caisse avait engagé des dépenses et des investissements pour plus d'1 M€ en 2020). Les dépenses liées aux déplacements des collaborateurs, à la communication, à la formation sont restées sur leur niveau bas de 2020. Le ratio de frais généraux s'améliore de 1,5 point favorisé également par la croissance des cotisations et s'établit à 22,00 % des cotisations acquises (contre 23,50 % en 2020 et 23,20 % en 2019).

Les produits financiers s'élèvent à 16,1 M€ en 2021 en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2020 dans un contexte financier mondial favorable sur les marchés actions mais confirmant la baisse durable des rendements de nos obligations.

Le résultat après impôt s'établit à +14,1 M€. La contribution aux résultats consolidés du Groupe, selon les normes IFRS, est de 14,2 M€.

1.1 - COTISATIONS

Les cotisations totales sur l'exercice en cours, y compris les acceptations de GMA, atteignent 658,0 M€. Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 645,1 M€ contre 614,7 M€ en 2020, soit une progression de +4,9 %. Cette croissance est fortement impactée par les différentes opérations de régularisation de cotisations accordées en 2020 pour un montant de 10,9 M€ dans le cadre de la crise liée à la COVID. Corrigée de ces régularisations, la croissance entre 2020 et 2021 serait de +3,1 %.

Les principales évolutions du chiffre d'affaires direct exercice pur (639,9 M€) concernent les risques suivants :

Risques automobiles :

Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'Automobile de tourisme, les Tracteurs Matériels Agricoles (TMA), les Flottes, les Autres véhicules camions et 2 roues, le chiffre d'affaires est de 183,0 M€ contre 169,7 M€ en 2020 affichant une croissance de 7,8 % (contre -0,1 % l'année dernière). Cette évolution est fortement impactée par les régularisations pour plus de 9 M€ en 2020. En deux ans, la croissance moyenne est de +3,8 %.

En Automobile de tourisme, la croissance du chiffre d'affaires est de 6,9 % dont un aliment tarifaire de 2,00 % ; hors régularisations 2020, la croissance aurait été de +1,9 %. Le développement en nombre augmente de 5,8 % par rapport à 2020 avec un nombre d'affaires nouvelles 2021 de 37 150 véhicules. Le taux de résiliation, qui s'était nettement amélioré en 2020 (10,7 %), remonte légèrement en 2021 à 10,9 % mais reste inférieur à 2019 (11,2 %).

A fin décembre 2021, hors contrats Flottes, 305 840 véhicules Auto tourisme sont assurés à Groupama Grand Est soit 4 870 de plus qu'à fin 2020.

Le chiffre d'affaires TMA est en croissance de 14,5 % y compris régularisations 2020 et +4,9 % hors régularisations avec un aliment tarifaire de +4,2 %. Le solde d'activité commerciale reste positif à 0,15 M€ en 2021 (contre +0,3 M€ en 2020).

Le chiffre d'affaires Flottes progresse +5,5 % y compris régularisations et +2,9 % hors régularisations avec un aliment tarifaire de 3,3 %.

Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique :

Le chiffre d'affaires des garanties Responsabilité Civile (RC) des particuliers (10,6 M€ fin 2021) progresse de 2,1 % (garantie RC incluse dans le produit Habitation). A noter que la garantie RC des produits Auto est incluse dans le risque Automobiles décrit ci-dessus.

Le chiffre d'affaires des Assurances juridiques (20,0 M€) progresse de 4,5 % y compris régularisations 2020 et +2,3 % hors régularisations, porté en grande partie par les ventes des contrats spécifiques de Protection Juridique pour les particuliers en complément des contrats Multirisques Habitation (+5,3 %) : la part portée par l'Automobile de tourisme restant stable.

Assurances de personnes (y compris santé) :

Le chiffre d'affaires progresse de 3,9 % à 180,2 M€. Cette croissance est portée par la GAV avec une croissance de +10,2 % à 13,4 M€ et par les Assurances collectives avec une croissance de +15,1 % à 15,3 M€.

Le chiffre d'affaires santé individuelle continue de croître (+3,3 % en 2021 contre +3,0 % en 2020) et atteint 121,4 M€. A noter la stabilité de la Prévoyance Individuelle hors GAV avec un chiffre d'affaires de 17,0 M€. La mise en place de la résiliation infra-annuelle en santé a dès le début d'année 2021 fortement impacté le niveau des résiliations concurrence : par rapport à 2019, la hausse est de 0,75 M€. Malgré cela, nous conservons un solde de développement positif en nombre de contrats (+880 contrats) mais qui reste négatif en valeur à -1,2 M€ en recul de 0,75 M€ par rapport à 2020.

A noter un recul du chiffre d'affaires de -0,4 % pour les métiers Prévoyance Individuelle et de -3 % en Assurances du Personnel Communal (APC).

Responsabilité RC des professionnels :

Le chiffre d'affaires est globalement en stagnation : le montant 2021 (20,6 M€) est identique à celui de 2019. Deux métiers présentent un recul significatif depuis 2 ans : il s'agit des Dommages Collectivités (-5,1 %) et Flottes (-30 % dans un contexte particulier de migration de produit).

Risques climatiques :

Le chiffre d'affaires augmente de 1,6 % à 72,4 M€ en 2021 contre 71,3 M€ en 2020 (corrigé des régularisations). La croissance est portée par les risques Tempête et Catastrophes Naturelles avec respectivement +5,7 % à 27,2 M€ et +3,9 % à 19,5 M€. Le chiffre d'affaires des risques Récoltes poursuit sa baisse (-3,9 % en 2021) et s'élève à 25,7 M€, dans un contexte de poursuite de baisse des surfaces assurées de -3,6 %.

Risques incendie et dommages :

Les risques Incendie et Dommages représentent un chiffre d'affaires de 132,5 M€ en augmentation de 3,80 % (hors régularisations, la hausse est de +3,30 %). Hors régularisations, le risque Incendie recule de -0,4 % à 75,5 M€ tandis que le risque Dommages progresse de 8,50 % à 57,0 M€. La croissance en valeur est principalement portée par le métier Habitation (+1,5 M€) et par les métiers Dommages Collectivités et Dommages Agricoles (+0,7 M€ chacun).

Risques divers (hors dépendance) :

L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 20,7 M€ soit une augmentation de 7,8 % (hors régularisations) et comprend principalement les risques Construction pour 7,1 M€ et l'Assistance pour 12,6 M€ (en croissance de plus de 5,8 % en lien avec le développement sur les métiers Auto-tourisme, Habitation et Santé individuelle).

1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport S/C avant réassurance de l'exercice se dégrade de 3,1 points : il s'établit à 67,9 % contre 64,8 % en 2020 et 71,7 % en 2019.

La charge de sinistres de l'exercice est de 433,9 M€ en hausse de 37,5 M€ par rapport à 2020 tandis que les cotisations augmentent de 26,9 M€.

L'évolution de la charge de sinistres par rapport à 2020 s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Tout d'abord le retour à une sinistralité Automobile (hors excédentaire) plus standard après la forte baisse sur 2020 qui avait impacté principalement le volet RC avec les effets des restrictions de déplacements. Ainsi la charge sinistre Auto RC et Auto-Dommages augmente de respectivement +26 % et +18 %. Cette hausse de charge explique une dégradation de 2,5 points de ratio S/C 2021 par rapport à 2020.
- Une sinistralité Incendie (hors excédentaire) à nouveau orientée à la hausse sans pour autant atteindre le niveau de 2019 avec un nombre de sinistres dont la charge comprise entre 150 k€ et 2 M€ est de 96 en 2021 contre 86 en 2020 et 109 en 2019. Cette dégradation concerne la branche Incendie Habitation. La hausse de charge représente une dégradation de 1,4 point de ratio S/C 2021 par rapport à 2020.
- La forte hausse en santé sous les effets de la réforme du Reste à Charge Zéro (RAC 0). Cette hausse représente une dégradation de 0,9 point de ratio S/C 2021 par rapport à 2020.
- La poursuite de la hausse de la sinistralité excédentaire en 2021 ; nous enregistrons 4 sinistres (dont 3 sinistres Auto RC) pour un total de 14,2 M€ contre 3 sinistres en 2020 pour une charge de 12,2 M€ (rappel 2 sinistres pour une charge de 8,5 M€ en 2019 et 7 sinistres pour 35,4 M€ en 2018). Cette hausse explique une dégradation de 0,2 point de ratio S/C 2021 par rapport à 2020. Malgré la survenance de deux sinistres Auto RC en 2021, mais au vu des sinistres survenus en fin d'année, nous avons conservé le provisionnement, dans le respect des normes Groupe, d'un sinistre excédentaire (XS) statistique pour un montant de 6,1 M€.
- Enfin une sinistralité Climatique en baisse sensible ; la charge totale est de 42,5 M€ contre 56,1 M€ en 2020. La baisse concerne l'ensemble des branches et représente une amélioration de 2,5 points de ratio S/C 2021 par rapport à 2020.

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

Auto (rapport S/C 71,7 %) :

Pour l'auto RC : le ratio S/C origine (76,8 %) se dégrade de 18,2 points avec une charge sinistre en hausse de 14,7 M€ dont 6,3 M€ de charge supplémentaire en XS avec la survenance de 3 sinistres en 2021 contre 1 seul en 2020. En vision écrêtée de la réassurance, le ratio se dégrade de 15,7 points à 68,80 %.

Pour l'auto Dommages : les garanties Dommages Automobiles se dégradent de 5,6 points à 68,6 % (ratio S/C identique à 2019). Par rapport à 2020, en Auto-tourisme, la remontée de la fréquence est de +18 % tant en Bris de glaces qu'en Dommages. Mais si le coût moyen Dommages recule (-3,7 %), le

coût moyen Bris de glaces continue d'augmenter (+4,5 %) : sur 5 ans les coûts moyens Dommages et Bris de glaces ont augmenté de respectivement +15 % et +32 %.

Santé (rapport S/C 76,10 %) :

Le ratio se dégrade très fortement en 2021 de 4,5 points par rapport à 2020 et de 3,6 points par rapport à 2019. Les effets de la réforme du Reste à Charge Zéro (RAC 0) sont supérieurs à ce que nous pouvions en attendre. En santé individuelle, les charges ont quasiment doublé sur les prothèses dentaires et auditives tandis qu'en optique la hausse est de +27 %. Seules les charges hospitalisations restent en retrait par rapport à leur niveau de 2019 (-5 %). Contrairement à 2020, mais en cohérence avec les résultats, nous n'avons pas enregistré en 2021 de contribution exceptionnelle supplémentaire : pour rappel, nous avons enregistré une charge exceptionnelle de 5,0 M€ liée à la contribution demandée par le Gouvernement aux assureurs santé de 3,9 % de leurs cotisations (dont 1,3 % par avance au titre de 2021).

Les Assurances de la Personne hors santé (rapport S/C 62,90 %) :

La branche AP s'améliore de 3,3 points par rapport à 2020 portée par la baisse de la sinistralité en GAV.

Sur ce métier, l'amélioration du ratio S/C est de plus de 10 points en l'absence de sinistre excédentaire (rappel, survenance en 2020 d'un sinistre de 2,0 M€).

Le métier APC s'améliore également mais reste dégradé avec un ratio S/C de 95,1 % (contre 102 % en 2020).

Incendie (rapport S/C 92,2 %) :

Comme en 2019 et 2020, nous enregistrons un sinistre excédentaire en incendie agricole pour un montant de 2,2 M€ (contre 4,5 M€ en 2020 et 3,1 M€ en 2019). Le ratio S/C écrêté se dégrade de plus de 15 points (92,1 % contre 76,7 % en 2020 mais 103,3 % en 2019). La dégradation concerne la branche Incendie habitation qui repasse au-dessus de 100 % (104,5 % proche de 2019 à 107 %). Les ratios S/C des branches professionnelles restent élevés avec respectivement 84,9 % en incendie Agricole et 80,4 % en incendie Professionnel non agricole.

Autres dommages (rapport S/C 48,50 %) :

Le ratio se dégrade de 1,6 points avec toutefois une amélioration de 7,5 points en Dommages agricoles compensée par la dégradation de 3,2 points sur les Dommages de particuliers et 1,2 points en Dommages professionnels non agricoles.

Sur le périmètre total des garanties Incendie et Dommages, les résultats se dégradent d'environ 7 points avec un ratio S/C origine à 73,3 %.

Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique (rapport S/C 32,50 %) :

Le ratio S/C 2021 reste à un niveau comparable à 2020 ; la hausse de 1,1 points en AJ/PJ étant compensée par un léger recul en RC des particuliers de 2,8 points.

Responsabilités Civiles Professionnelles (rapport S/C 56,7 %) :

Malgré l'absence de sinistre excédentaire comme en 2020, le ratio S/C se dégrade de 9,2 points par rapport à 2020 avec la survenance de trois sinistres graves pour un montant cumulé de 2,1 M€.

Multi Risques Climatique sur récoltes (rapport S/C 88,90 %) :

Avec une charge enregistrée de 22,9 M€, le ratio S/C 2021 s'améliore de 12 points par rapport à 2020 et passe en dessous de 100 %. La forte dégradation enregistrée en vignes avec un ratio qui dépasse 200 % est compensée par les grandes cultures avec un ratio S/C 2021 de l'ordre de 50 % (proche du niveau de 2017).

Tempête (rapport S/C 52,2 %) :

La charge de sinistres (14,2 M€) baisse de 6,1 M€ entre 2020 et 2021 en l'absence de tempête de forte ampleur ; pour rappel, la survenance en début d'année 2020 de la tempête CIARA représentait à elle seule une charge de 12,7 M€. A noter une survenance climatique 2021 répartie sur toute l'année contrairement à 2020 (concentrée sur le 1^{er} trimestre).

Catastrophes naturelles (rapport S/C 28,3 %) :

Après trois années marquées par des épisodes de fortes chaleurs, 2021 voit, pour notre région, le retour à une situation climatique moins extrême et donc à une sinistralité plus standard. Dans l'attente des reconnaissances d'arrêtés Catastrophes Naturelles au titre de la sécheresse sur bâtiment qui seront publiés en 2022, a été retenu, pour l'estimation de la charge 2021, un montant de 2,1 M€ soit 10,5 points de ratio S/C. Concernant les autres risques, la Caisse a été concernée, mais à un niveau heureusement limité, par les inondations du mois de juillet ; celles-ci ont frappé nos voisins allemands avec une intensité exceptionnelle causant de nombreux décès. Au total, le ratio S/C 2021 s'améliore de 19 points par rapport à 2020.

1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Les méthodes actuarielles définies par le Groupe ont été mises en œuvre pour évaluer les provisions pour sinistres. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Y compris les risques Construction, les variations sur antérieurs représentent un boni pour la Caisse Régionale de 14,9 M€ (contre 19,2 M€ en 2020). Les principales évolutions sont les suivantes :

Sur la branche Auto RC Vie privée, l'année 2021 est marquée par un rechargement de -6,3 M€ (contre -4,0 M€ en 2020). Ce mali est expliqué par un dossier tardif RC Auto en flotte de 11,5 M€, compensé en partie par le provisionnement statistique de 5,7 M€.

Les Assurances de la Personne après un rechargement exceptionnel de -1,1 M€ en 2020 dégagent à nouveau pour près de 9,0 M€ : l'ensemble des métiers contribuent à ce boni. En GAV, le montant de boni est de +3,7 M€ dont +2,5 M€ sur deux dossiers graves. En prévoyance individuelle, nous enregistrons un boni de +1,6 M€ sur un dossier de 1989 suite à un décès.

Le risque Incendie présente un dégagement de +4,4 M€, malgré l'impact du rechargement de -5,3 M€ pour des dossiers instruits dans le cadre des pertes d'exploitation pour fermeture administrative (PEFA).

La branche RC professionnelle enregistre un dégagement de 7,8 M€ expliqué en grande partie par un boni de 4,2 M€ sur un dossier excédentaire de 2018.

En Catastrophes naturelles, GGE enregistre un dégagement de 3,4 M€ (contre +14,0 M€ en 2019). Ces variations proviennent en grande partie des difficultés rencontrées pour estimer la sinistralité en Catastrophes naturelles liée à la reconnaissance des dossiers sécheresse sur bâtiments 2019. Ainsi, l'estimation au titre de 2019 initialement provisionnée à 19 M€, revue à 7 M€ fin 2020, est estimée à 4,2 M€ fin 2021 (soit un boni de 2,9 M€).

Les rechargements Dépendance représentent une charge de -4,6 M€ (contre - 3,9 M€ en 2020) .

1.4 - REASSURANCE

Les modifications de la partie technique du traité de réassurance 2021 concernent les risques climatiques via la modification des risques couverts par le stop-loss global des branches climatiques. En effet, celui-ci couvre désormais la sinistralité automobile consécutive à des événements naturels hors catastrophes naturelles en plus des branches Tempête, Récoltes et Catastrophes naturelles.

Globalement, le solde de réassurance (avant rétrocession) 2021 s'établit à -76,0 M€ soit -11,80 % des cotisations acquises. Il était de -65,1 M€ en 2020 et de -50,0 M€ en 2019.

Le taux de cession moyen de primes nettes de commissions est en augmentation : il s'établit à 32,0 % contre 31,40 % en 2020 avec essentiellement l'impact de la hausse des taux de cotisation d'excédent de sinistre sur les branches Auto RC Vie Privée, Incendie et Tempête.

Les cessions de sinistres et provisions tous exercices sont en hausse de 6,4 M€ (130,7 M€ contre 124,3 M€ en 2020) alors que la sinistralité augmente de 37,2 M€ entre 2020 et 2021. Cette moindre cession s'explique par une répartition de charge sinistre différente entre 2020 et 2021 : la hausse de la charge concerne les branches de base et santé pour lesquelles les taux de cession sont les plus faibles tandis que la baisse de charge concerne davantage les branches à fort taux de cession comme les Récoltes et les Catastrophes naturelles. Avec une sinistralité climatique 2021 plus favorable, la Caisse ne déclenche pas le mécanisme de stop-loss global (contre une cession très limitée de 0,4 M€ en 2020).

La dégradation de la sinistralité des risques de bases et de la santé, et malgré la baisse de la charge tempête, entraîne une hausse sensible de nos cessions quote-part entrant dans le calcul de la participation bénéficiaire ; celle-ci s'établit à +0,2 M€ en 2021 contre +3,8 M€ en 2020 et +2,6 M€ en 2019.

Le niveau de rétrocession dans le cadre de la mutualisation des risques entre Caisses Régionales s'améliore en 2021 mais reste négatif à -0,3 M€ contre -1,3 M€ en 2020.

Caisses Locales

La marge technique conservée par les Caisses Locales atteint 3,8 M€ contre 4,1 M€ en 2020.

1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : dotation de provisions pour 2 M€ liée à la progression des provisions de sinistres ;
- Provision pour risques croissants (risque dépendance) : reprise de 0,7 M€ ;
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : dotation de 0,7 M€ ;
- Provision pour risques en cours : nulle comme en 2020 ;
- Provision d'égalisation : sur le risque Cat Nat, reprise de 3,5 M€ sur les constitutions 2015, 2016 et 2017 et dotation de 1,3 M€ sur la survenance 2021. Reprise de 19 K€ sur la Grêle du fait de l'atteinte du plafond légal du stock de provision. Dotations de 1,6 M€ sur les risques Attentats et Atteinte Environnement. La reprise globale est de 0,6 M€ pour un stock de 20,1 M€ ;
- Provision pour supplément réglementaire auto : reprise de 0,3 M€ ;

- Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes : cette provision constituée en 2021 pour 1,049 M€ dans le cadre des réductions de cotisations accordées aux sociétaires Hôtels / Cafés / Restaurants (HCR) sur leur cotisation d'assurance 2021 est soldée en 2021. Elle a été utilisée à hauteur de 1,043 M€ et a fait l'objet d'une reprise de 0,006 M€ pour la partie non utilisée en 2021.

La part réassurée de ces provisions représente une charge de 0,6 M€ contre 0,2 M€ en 2020.

La variation totale nette de réassurance des autres provisions représente une charge de 2 M€ (charge de 7,5 M€ en 2020).

1.6 - RESULTAT DES RENTES

Le résultat des rentes est de +1,4 M€ (-3,1 M€ en 2020) avec une entrée de capitaux constitutifs de 11,3 M€ (contre +4,1 M€ en 2020) et une progression des provisions mathématiques de +2,2 M€ dont une hausse de 0,5 M€ due à la baisse des taux d'intérêts.

La provision d'équilibre des rentes est dotée pour 0,4 M€ (reprise de 0,7 M€ en 2020).

1.7 - PRODUITS FINANCIERS

Contexte économique

Après une année 2020 marquée par la compression massive de l'activité économique, 2021 a été une année de décompression rapide. Un fort rattrapage de la demande, grâce à la réouverture des économies, a mis une pression forte sur l'offre, déclenchant une hausse des prix à la consommation sans équivalent depuis des décennies.

A ces facteurs conjoncturels se sont ajoutés des causes potentiellement plus durables (tensions sur le marché du travail, hausse des salaires) qui ont amené les Banques Centrales à réviser leurs hypothèses d'inflation à la hausse. Ce contexte a mis sous tension leurs politiques monétaires accommodantes, les contraignant à annoncer un ralentissement progressif des achats d'actifs et des remontées de taux. Dans le même temps, les Etats sont restés en soutien de l'économie réelle via des plans de relance (infrastructures et transitions écologiques) ou des plans d'aides ciblés sur les secteurs affectés par la pandémie (tourisme, loisirs), avec comme conséquence une augmentation significative de leur endettement.

La croissance de l'économie américaine s'est montrée relativement forte vu le contexte de reprise conjoncturelle. Ce rebond a principalement été porté par la consommation des ménages et les investissements, en particulier dans le secteur de l'immobilier résidentiel. La poursuite de la reprise économique, qui a contribué également à la forte baisse du chômage tout en alimentant l'inflation, est l'un des principaux facteurs qui ont conduit la Réserve Fédérale Américaine à annoncer la réduction de ses achats d'actifs et le changement de la politique monétaire.

En Zone Euro, le rebond de l'activité économique a été plus tardif qu'ailleurs, mais plus fort qu'attendu. L'Europe n'a pas pu non plus échapper aux tensions inflationnistes même si elles restent plus contenues qu'aux Etats-Unis. Cette situation permet à la Banque Centrale Européenne (BCE) une approche plus progressive de son resserrement monétaire : si le Pandemic Emergency Purchase Program (PEPP) devrait bien s'arrêter en mars 2022, il sera prolongé d'un programme de moindre ampleur (Asset Purchase Program - APP) et la BCE devrait poursuivre jusqu'en 2024 le réinvestissement des titres du PEPP qui arriveraient à échéance. La visibilité reste aujourd'hui limitée sur un éventuel cycle de remontée des taux directeurs européens.

La dynamique conjoncturelle s'améliore sensiblement dans les économies émergentes qui répondent aux tensions inflationnistes globales par des hausses de taux d'intérêts. Les situations des différents pays restent néanmoins hétérogènes, notamment en raison du contexte sanitaire.

L'indice Bloomberg des matières premières a progressé de 30 % depuis le début de l'année pour remonter à des niveaux jamais vus depuis 2015. Hors pétrole, qui pèse lourd dans l'indice, la flambée est encore plus impressionnante. Qu'il s'agisse du gaz naturel, du charbon, des métaux, du blé ou du café, 2021 aura été l'année de tous les excès. Ces performances hors-normes sont les symptômes des tensions majeures qui traversent l'économie mondiale post-Covid : crise énergétique, crise maritime, accidents climatiques et crise alimentaire.

Le marché des changes a connu une volatilité contenue depuis la sortie du confinement au printemps dernier. L'EUR/USD finit l'année autour de 1,13. La dépréciation de l'euro au cours des premiers mois 2022 apparaît très probable. Les devises émergentes terminent l'année 2021 en légère hausse, avec une grande dispersion.

Evolution des marchés actions

La reprise conjoncturelle est favorable aux indices actions. Les prévisions de bénéfices des sociétés ont progressé tout au long de l'année 2021 de sorte que les bénéfices par actions (BPA) aux Etats-Unis sur l'indice S&P 500 sont sur des niveaux largement supérieurs à ceux de fin 2019. Dans une moindre mesure, le constat est similaire sur les indices européens où les BPA sont attendus en hausse de 82 % par rapport aux BPA 2020. Les résultats d'entreprises portent donc les indices actions sur des niveaux proches voire supérieurs à leurs plus hauts historiques en Europe et aux Etats-Unis. L'indice émergent sous-performe sensiblement en raison de sa forte exposition au marché actions chinoises : les indices chinois sont affectés par le dégonflement des valorisations dans le secteur technologique et les craintes sur le secteur immobilier.

Evolution des marchés de taux

Les incertitudes quant aux perspectives d'inflation, aux évolutions de la pandémie et aux réponses apportées par les Banques Centrales sont les trois principaux facteurs expliquant l'évolution des taux au cours de l'année. Sur la première partie de l'année, les tensions inflationnistes mettent une première fois sous pression les banques centrales et génèrent une remontée de taux. Les reprises épidémiques et les incertitudes sur la persistance de l'inflation provoquent ensuite un tassement des taux sur l'été. A partir du mois septembre, l'évolution des indices d'inflation réalisée, l'évolution des bas salaires notamment aux Etats-Unis et les anticipations d'inflation à moyen terme poussent les Banques Centrales à des messages de resserrements monétaires plus marqués qui provoquent une reprise de la hausse des taux. Les taux français à 10 ans sont ainsi passés de -0,33 % fin 2020 à +0,1 % fin 2021.

Evolution des marchés de crédit

Les primes de risque crédit Investment Grade (IG) sont sur des niveaux historiquement bas dans un contexte de nette amélioration de la situation des entreprises. Cependant, la faible compression de ces primes de risque sur l'année 2021 n'a pas compensé la hausse du taux sans risque de sorte que les indices IG aux Etats-Unis et en Europe enregistrent une performance légèrement négative sur l'année.

Sur le segment spéculatif, la forte reprise conjoncturelle améliore fondamentalement la qualité de crédit des emprunteurs. Les primes de risque se resserrent légèrement de sorte que le portage élevé permet aux indices High Yield (HY) de générer une performance de l'ordre de +4 % sur l'année.

Gestion financière

La décision de sécuriser 65 % des plus-values latentes a été prise au début de l'année. Malgré le fait que les marchés continuaient de bénéficier du support des Banques Centrales et que les résultats des études cliniques des vaccins étaient prometteurs, le début de l'année s'annonçait particulièrement difficile avec la deuxième vague de Covid-19 et les incertitudes sur la réouverture des économies. Le montant de vente des OPCVM Actions au mois de janvier s'élève à 12,26 M€ pour 2,43 M€ de plus-values. Les 35 % restants ont été réalisés progressivement durant l'année, en bénéficiant de la hausse des marchés actions : le montant de cession des OPCVM Actions est de 2,9 M€ pour 1,3 M€ de plus-values. Un arbitrage a été réalisé sur un fond obligataire : le montant de cession est de 1,12 M€ pour 122,8 K€ de plus-values.

Fin janvier 2021, la forte volatilité a été observée sur les marchés, du fait de la nouvelle vague du Covid, des reconfinements, ainsi que des spéculations sur certains titres comme GameStop. Cela a permis de réaliser les achats des fonds actions pour un montant de 4,6 M€. La fin d'année a été marquée également par la période de volatilité à la suite des tensions inflationnistes et d'un ajustement possible de la politique monétaire par les Banques Centrales. Les fonds actions ont été souscrits pour un montant de 3,4 M€.

Le marché du crédit a été marqué aussi par les périodes de volatilité. Les ajustements plus violents ont été observés à la fin d'année avec les craintes sur l'inflation mais aussi la résurgence du Covid-19. Le montant des souscriptions des fonds obligataires/convertibles est de 5,4 M€.

Les arbitrages réalisés font augmenter l'exposition des fonds obligataires/convertibles de 4,44 M€ en valeur comptable et de 4,18 M€ en valeur boursière sur l'exercice 2021. L'exposition sur les fonds actions est en baisse de 3,5 M€ en valeur comptable et de 0,85 M€ en valeur boursière du fait des réalisations de plus-values plus importantes en 2021, et ce malgré la progression des plus-values latentes de 2,4 M€ en raison de la hausse spectaculaire des marchés des actifs risqués.

En produits de taux, les remboursements des titres obligataires souverains (Govies) s'élèvent à 7,5 M€. Les taux d'emprunts des Etats ont enchaîné les hausses et les baisses violentes, au gré des données économiques et sanitaires en 2021. Cette volatilité a permis d'acquérir les Govies Europe Core pour 24,2 M€.

Les remboursements et les cessions des titres obligataires crédit gérés en mandat se montent à 18,9 M€. Les achats dans la poche des obligations privées (IG) sont de 39,16 M€ (TRA moyen 0,69 %, duration moyenne 9,4).

La forte hausse du marché action a entraîné des remboursements de produits structurés à sous-jacent actions (autocall) pour 42 M€ ; 20 % des montants rappelés (8 M€) ont été réinvestis au moment des pics de volatilité durant l'année. En produits structurés à sous-jacent taux à capital garanti, les acquisitions ont été faites pour 11 M€ au cours de l'année 2021. Dans l'ensemble, l'exposition sur les produits structurés a baissé de 23 M€ en valeur comptable du fait de rappels massifs des autocalls.

Le stock de plus-values latentes obligataires est passé de 29,85 M€ fin 2020 à 22,39 M€ fin 2021. Cela s'explique par la hausse des taux d'intérêts du fait des tensions inflationnistes suite à la reprise économique.

Le montant des dépôts renouvelés s'élève à 20 M€ (durée : 5 ans, TRA moyen : 0,2 %) et le montant d'un dépôt à terme renouvelable tous les mois est de 10 M€. Ces opérations permettent de reporter les liquidités dans le temps en bénéficiant du rendement positif.

Les liquidités en portefeuille sont de 172,4 M€ et pèsent 23,05 % des actifs totaux en fin d'année, contre 20,68 % en 2020. Ces liquidités sont placées en livrets bancaires répartis sur cinq contreparties avec un taux d'intérêt moyen de 0 % à comparer au taux du marché monétaire qui est de -0,4 %.

Les revenus des placements (hors immobilier et actions non cotées) totalisent 12,07 M€ (contre un équivalent de 11,35 M€ en 2020) et s'analysent comme suit :

- Revenus des obligations et OPCVM obligataires : 6,8 M€ contre 8,3 M€ en 2020,
- Revenus et plus-values des actions et OPCVM actions : 3,7 M€ contre 1,6 M€ en 2020. Une réalisation de plus-values supérieure à l'année 2020 s'explique par la décision de réalisation des plus-values latentes uniquement sur les fonds actions. La répartition de l'année 2020 a été effectuée sur deux types d'actifs différents (1,59 M€ en fonds actions et 1,67 M€ en fonds obligataires et convertibles),
- Revenus sur les titres stratégiques de GMA stables (1,1 M€).

Les charges de gestion des placements atteignent 350 K€, en légère baisse par rapport à 2020.

La valorisation 2021 des Certificats Mutualistes GMA étant supérieure à leur valeur de réalisation (c'est-à-dire à leur prix de revient), aucune dotation de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.

Gestion immobilière

Le patrimoine physique représente une valeur d'expertise globale de 101,4 M€.

Il est réparti comme suit :

- 44,64 % pour le siège et les centres de gestion,
- 22,00 % pour l'habitation (dont 78,6 % dans le Bas-Rhin),
- 19,64 % pour les bureaux,
- 7,58 % pour les agences,
- 5,63 % pour les locaux commerciaux,
- 0,29 % pour les terres/fermes/forêts.

Le patrimoine se compose de 83 biens immobiliers comprenant 380 lots (hors stationnements).

La réglementation environnementale continue de se renforcer avec la mise en application du Décret Tertiaire pour lequel 17 biens du patrimoine GGE sont concernés. Un partenaire professionnel expérimenté a été retenu pour accompagner GGE dans ses obligations et d'être en adéquation avec la réglementation liée.

Le Décret tertiaire impose ainsi de réduire la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire : réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments existants à usage tertiaire, et ce, avec un objectif d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. L'objectif est fixé par rapport à une consommation de référence qui ne peut pas être antérieure à 2010.

Locaux d'exploitation

On dénote 128 lots en location pour un montant global de loyers de 2,20 M€.

On constate également un montant de loyers théoriques (locaux de placement) de 4 M€.

En 2021, des transferts d'agences ont été réalisés :

- Livraisons réalisées et fermetures des anciennes agences effectives : Dampierre sur Salon (70), Rioz (70), Sombornon (21), Gevrey (21)
- Recherche de locaux - Prise à bail réalisées- Travaux débutés mais non achevés en 2021 : Saint-Dié (88), Vézelize (54), Nancy (54), Besançon (25), Joinville (52), Gundershoffen (67)

Plan Ad 'AP finalisé (établi de 2015 à 2020) pour la mise aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) : registres et bilan à établir pour chaque agence.

Enfin, 82 agences ont fait l'objet de rénovation complète et/ou travaux de rénovation partielle (ou réfection) mais également des travaux de VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) liés à la situation sanitaire (45 agences concernées en 2021).

Concernant les sites de gestion, les travaux concernant l'extension 1 du site de Schiltigheim sont en cours : démarrage du chantier en 07/2021 pour une livraison prévisionnelle au 1^{er} semestre 2023.

Transactions - Investissements

Aucune vente ni acquisition immobilière réalisée en 2021.

Des cessions sont en cours pour donner suite à la libération de locaux d'exploitation : Andelot (52), Rioz (70), Vitteaux (21).

Une vingtaine d'immeubles ont fait l'objet de travaux lourds et de réfection pour 0,5 M€.

Les investissements en fonds immobiliers se poursuivent :

- 3 M€ OPCV LIFENTO (02/2021)
- 3 M€ SCPI IMMORENTE (02/2021)
- 1 M€ OPCV FUND IMMO I (08/2021)
- 0,5 M€ Appels de fonds réalisés pour le Projet HERITAGE (JO 2024 / GGE 2 %)
- 3 M€ Appels de fonds (appel 12/2021) suite souscription OPC BNP NEIFF III
- 3 M€ SICAV SIF BNP HEALTHCARE PROPERTY FUND EUROPE SCA

En valeur nette comptable, le portefeuille de fonds immobiliers s'élève à 27,87 M€ pour une valeur de réalisation de 29,5 M€, avec un montant d'achat de 6,97 M€ en 2021.

Le taux de vacance des immeubles de placement est en hausse : il s'élève à 16,43 % fin 2021 contre 11,03 % à fin 2020.

On constate une vacance importante sur les bureaux (16,42 %) essentiellement via des lots libérés sur l'immeuble de Metz Lafayette mais également Metz Europlaza et la situation sanitaire n'a pas permis une dynamique de relocation sur ces espaces de bureau.

On constate également une hausse sur le résidentiel (16,44 %) qui nécessite de faire un point précis sur la situation locative du marché et la qualité de prestations de nos lots.

Des mandats de recherche de locataires sont en cours.

Les revenus nets des placements immobiliers atteignent 3,41 M€, en augmentation de 0,41 M€.

On constate par ce résultat que :

- Les revenus locatifs s'élèvent à 6,43 M€ quasiment stables par rapport à 2020 (6,50 M€)
- Les immobilisations et cessions s'élèvent à 2,87 M€ contre 2,67 M€ en 2020
- Les revenus des fonds et participations s'élèvent à 1,41 M€ en augmentation de 0,74 M€
- Les charges de gestion immobilière s'élèvent à 1,55 M€ en augmentation de 0,59 M€ due en majeure partie par la reprise à ce compte des taxes foncières d'exploitation (et non en frais généraux comme précédemment)

Faits marquants liés au contexte

Situation sanitaire liée à la COVID-19 en 2021

De nombreuses mesures sanitaires prises par le Gouvernement ont été réalisées en 2021 et notamment un confinement du 3/04/2021 au 19/05/2021 qui a généré des impacts sur l'activité immobilière avec la fermeture des commerces dont les activités sont non essentielles ainsi que les bars, restaurants et les cinémas.

Néanmoins, contrairement à 2020 aucun abandon de créances n'a été réalisé sur l'immobilier géré en direct mais la gestion locative a été impactée en termes d'optimisation de la relocation des lots vacants (relance sociétés de commercialisation/agences immobilières) et plus particulièrement sur l'immobilier de bureau qui, avec le développement du télétravail, connaît une transformation des modes de travail des entreprises.

Concernant les fonds immobiliers, les sociétés de gestion, ont pour la majorité bien négocié les conditions auprès de leur utilisateur et les rentabilités se maintiennent. Seul un abandon de loyer a été constaté et négocié par la société de gestion AMUNDI concernant l'OPPCI UGC qui a connu une baisse importante de sa rentabilité du fait de la fermeture des cinémas.

Au total, les produits financiers s'élèvent à 16,1 M€ contre 14,8 M€ en 2019, soit 2,5 % des cotisations acquises.

1.8 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 141,8 M€ contre 144,7 M€ en 2020 affichant un recul de 2,04 %. Avec une progression des primes acquises de 4,9 %, le ratio de frais généraux nets s'améliore de 1,5 points et s'établit à 21,97 %.

Le total des frais engagés diminue de 3,3 M€ (-1,98 %) dont un intéressement en recul (2,2 M€ contre 5,7 M€ en 2020). Hors intéressement, abondement et IFC, les charges brutes sont en progression de 2 M€. Les évolutions significatives sont :

- La hausse des frais de personnel de 3,3 M€ conforme au budget avec une hausse des effectifs (+18 ETP),
- La progression des frais des véhicules en lien avec la hausse du carburant notamment (+0,3 M€),
- La diminution des taxes via la division par deux du taux de CVAE (-1,1 M€),
- La hausse des frais informatiques (+0,7 M€), avec une baisse des charges internes (achats importants en 2020 liés au Covid et au télétravail), mais compensée par une forte hausse des investissements du Groupe avec une charge progressant de 1 M€,
- La baisse des frais des locaux (-0,2 M€) et des prestations extérieures (-0,5 M€) après les charges très importantes en 2020 d'équipements de protection,
- Une diminution des engagements sociaux de 0,6 M€ due notamment à la hausse des taux d'intérêts utilisés pour actualiser les provisions.

Les commissions reçues se montent à 21,4 M€ en progression de 2,2 M€ :

- La rémunération Vie atteint 15,2 M€ en progression de 2,1 M€ par rapport à 2020,
- Les rémunérations Banque sont en diminution de 0,1 M€ à 2,2 M€,
- Les autres rémunérations, principalement des allocations CMU et des commissions de distribution, s'établissent à 4,1 M€ en progression de 0,2 M€.

Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 99,09 % (en dégradation de 2,1 points par rapport à 2020).

1.9 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Compte tenu d'opérations exceptionnelles représentant un produit de 0,2 M€, le résultat avant impôts de l'exercice 2021 est bénéficiaire pour un montant de 20,6 M€ contre 26,2 M€ en 2020. Il représente 3,2% du chiffre d'affaires contre 4,3 % en 2020.

1.10 - IMPOT SUR LES SOCIETES

Le poste « impôt sur les sociétés » représente une charge de 6,6 M€.

Le résultat fiscal est positif à hauteur de 26,2 M€ (33,7 M€ en 2020), l'impôt sur les sociétés de l'exercice est ainsi de 7,4 M€. Les réintégrations fiscales s'élèvent à 3,9 M€, avec une évolution positive des plus-values latentes (nette de la déduction des plus-values réalisées déjà imposées les années précédentes) dans l'exercice à +4,5 M€, les reprises nettes aux provisions techniques non imposables pour 1 M€ (dont la contribution santé 2021 pour 1,4 M€).

Les crédits d'impôt mécénat et famille s'élèvent à 0,58 M€.

1.11 - RESULTAT NET

Après impôt, il se traduit par un bénéfice net de 14,1 M€, inférieur à celui de 2020 (16,5 M€).

1.12 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, la contribution aux résultats consolidés du Groupe est de 14,2 M€.

L'écart avec le résultat social est représenté principalement par les opérations intragroupe annulées (-1,3 M€), par l'évolution défavorable des placements classés en *mark-to-market* pour -2 M€, éléments compensées en partie par des produits d'impôts différés de +1,9 M€.

2. BILAN AU 31.12.2021

2.1 - CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres atteignent 563,7 M€, en augmentation de 14,7 M€, soit 87,4 % des cotisations (89,3 % en 2020). Ils intègrent pour 1,5 M€ la dévolution des fonds propres de la Caisse Locale LA MARS, après clôture de la liquidation par l'AGE de la Caisse Locale du 29/03/2021 et en application des statuts de la Caisse Locale.

2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles passent à 546,5 M€ en 2021 contre 523,7 M€ en 2020, en augmentation de 22,7 M€. Elles représentent 84,7 % des cotisations.

2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 818,08 M€ au bilan et représentent 911,58 M€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 93,51 M€. Ils se décomposent comme suit :

Répartition Groupe 2021	Valeur bilan		Valeur de réalisation		+/- values latentes
Immobilier*	76,04 €	9,29%	133,23 €	14,61%	57,19 €

Obligations	439,31 €	53,70%	461,70 €	50,65%	22,39 €
Actions	22,75 €	2,78%	36,56 €	4,01%	13,81 €
Participations	278,84 €	34,09%	278,96 €	30,60%	0,12 €
Prêts	1,13 €	0,14%	1,13 €	0,12%	0,00 €
TOTAL	818,08 €		911,58 €		93,51 €

* Y compris les fonds immobiliers comptabilisés en parts d'Organisme de Placement Collectif.

Le stock des plus-values latentes s'élève de 93,51 M€. Il est en baisse de 1 M€ par rapport à 2020, dont les titres obligataires (-7,46 M€), toutefois compensé en partie par les actions cotées (+2,6 M€) et les valeurs immobilières (+3,83 M€). Cela s'explique par la hausse des taux du fait des tensions inflationnistes. Dans le même temps, la reprise conjoncturelle et le soutien de l'économie réelle par les Etats ont eu l'impact favorable sur la valorisation des actifs risqués.

3 - COMPTES DES CAISSES LOCALES

3.1 – MARGE TECHNIQUE

L'année 2021 est la première année de mise en place du dispositif de modulation de l'allocation versée aux Caisses Locales en fonction de leurs fonds propres, enregistrée en diminution des cotisations conservées.

Hors modulation de l'allocation :

- La marge technique atteint 3,9 M€ soit 46,1 % des cotisations conservées, en forte diminution par rapport à 2020 (50,2 %).
- Le rapport sinistres à cotisations origine passe de 60,86 % en 2019 à 64,11 %, impacté fortement par la dégradation globale de la sinistralité.
- Le rapport sinistres à cotisations conservé est de 53,9 % en incluant l'allocation contre 49,2 % en 2020 : la conservation des sinistres augmente de 0,5 M€ tandis que les cotisations conservées progressent de 4,6 % (0,4 M€).

La modulation de l'allocation se traduit par une charge totale de 178 K€ pour 129 Caisses Locales.

3.2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils atteignent un montant de 2,81 M€, en baisse de 0,37 M€ par rapport à 2020. Ils représentent 33 % des cotisations conservées (39 % en 2020), impactés notamment par la réalisation des Assemblées Générales à distance, se traduisant par une économie d'environ 1 M€ par rapport à des Assemblées Générales en présentiel. Les dépenses liées au soutien des acteurs des territoires dans la lutte contre le COVID-19 atteignent 121 K€.

3.3 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers 2021 sont de 0,698 M€, en progression de 0,25 M€ par rapport à 2020 et représentent 8,35 % des cotisations conservées (6,27 % en 2020). Ils comprennent :

- Le dividende versé par le FCP Groupama Grand Est détenu par chaque Caisse Locale pour 0,165 M€,
- Les plus-values réalisées dans l'exercice pour 0,188 M€ (dont 0,179 M€ pour couvrir l'impôt sur les plus-values latentes)
- La rémunération des fonds propres remontés pour 0,347 M€.

3.4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de -0,021 M€.

3.5 – IMPÔT SUR LES SOCIETES

Il représente une charge globale de 0,652 M€, dont 0,478 M€ sur le résultat et 0,174 M€ sur la variation des plus-values latentes, soit un taux global de 40,09 %.

3.6 – RESULTAT NET

Il se traduit par un bénéfice de 0,974 M€ contre 0,878 M€ en 2020.

3.7 – BILAN AU 31.12.2021

Les capitaux propres figurant au bilan, après affectation du résultat 2021, représentent 22,33 M€, soit 267 % des cotisations conservées. Ils sont en diminution de 0,5 M€ par rapport à 2020. Hors dévolution des fonds propres de LA MARS, les fonds propres progressent de 0,97 M€.

Ces fonds sont placés à près de 76 % dans le fonds diversifié (actions/obligations) FCP Groupama Grand Est géré par GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

La valeur de réalisation des placements atteint 18,3 M€ pour une valeur comptable de 15,4 M€, soit une plus-value latente de 2,9 M€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2021.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité 2022 restera très dépendante de l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID et de ses effets sur l'économie mondiale. En ce début d'année et même au plus fort de la contamination due au variant OMICRON, et malgré de nombreux cas positifs, la Caisse a gardé ses agences ouvertes et les activités de gestion ont été maintenues grâce à l'entraide entre services. Au moment de la rédaction de ce rapport, la vague de contamination se stabilise et des mesures d'allègements sanitaires sont en vue. Dans tous les cas, l'entreprise adaptera son fonctionnement aux évolutions des protocoles sanitaires (sites et agences, travail à distance) dans le souci permanent d'assurer la protection de nos collaborateurs et de nos sociétaires. D'un point de vue économique, comme évoqué précédemment, si les macro-projections restent favorables avec un PIB estimé à +3,6 %, plusieurs facteurs viennent perturber la dynamique économique et donc l'activité de l'entreprise. Ainsi, sur le premier mois de l'année 2022, le nombre d'immatriculation de voiture neuve a reculé de 20 % par rapport à janvier 2021 et est inférieur d'un tiers au niveau observé en 2019 et 2018. Le prix du carburant continue de grimper : le prix du litre de diesel a augmenté de près de 20 centimes sur le mois de janvier 2022 et est supérieur de 17 % à son niveau 2018/2019. La publication des valeurs du quatrième trimestre des indices servant à la revalorisation tarifaire de nos contrats Dommages a confirmé leurs fortes hausses ; l'indice FFB augmente ainsi de +6,6 % sur 2021 et cela pèsera sur nos indemnisations 2022. Le contexte politique avec les élections présidentielles et législatives pourrait également perturber l'activité économique.

Dans cet environnement complexe et en évolution parfois brutale, l'entreprise et le Groupe continuent leur transformation pour gagner en agilité et efficacité avec plusieurs chantiers de grande ampleur.

Au niveau de GGE, l'année 2022 verra la mise en œuvre du nouvel accord du temps de travail plus adapté aux besoins de nos sociétaires ainsi que la généralisation du télétravail ; nous changerons également d'outil de gestion du temps. La poursuite d'un plan d'embauche important sur les fonctions commerciales et de gestion doit nous permettre d'assurer la présence et la qualité de service face à nos sociétaires et prospects. Les grands chantiers transverses du projet d'entreprise CAP#23 (développement de la vente à distance, acculturation à la marge économique,

développement de la dématérialisation, accélération de la digitalisation, ...) qui ont débuté au 2^{ème} semestre 2021 se poursuivront. S'engagent dès ce début d'année, les chantiers CAP#23 identifiés et à mener au sein de chacune des directions.

Dans le cadre du programme Groupe SI 2025, l'année verra le lancement de NEO (nouvelle interface commerciale plus intuitive et intégrée). La Caisse poursuit son engagement dans les travaux communautaires sur les projets DALI (reconnaissance intelligente des documents entrants), TIME (traitement intelligent des mails entrants), NEWCOM (refonte du référentiel et du traitement des documents clients), PRC (gestion des parcours clients). Nous serons également fortement engagés, avec le Groupe, sur la sécurité cyber avec le projet GRAAL ainsi que dans la rationalisation de notre informatique décisionnelle (projet CORAIL).

À la suite des conséquences du gel du printemps 2021 et sur la base du rapport du député Mr Descrozaille, le Gouvernement a engagé fin 2021 le projet de loi de réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture. Le système repose sur la solidarité nationale et le partage équitable du risque entre les agriculteurs (1^{er} étage), les entreprises d'assurances (2^{ème} étage) et enfin l'Etat (3^{ème} étage pour faire face aux risques dits catastrophiques) ; les discussions sont encore en cours au Parlement au moment de la rédaction de ce rapport. Le niveau de la sinistralité Récoltes France 2021 a encore augmenté l'exigence de rentabilité demandée par les réassureurs externes. Le Groupe a su garder leur confiance puisque leur quote-part passe de 20 % à 30 % en 2022 mais avec un engagement sur une refonte tarifaire nationale visant à équilibrer l'ensemble des cultures et des zones. La mise en œuvre de ce nouveau tarif Multirisques Climatiques (MRC) nécessitera une nouvelle déclinaison en Caisse proche de celle menée en 2021.

Afin d'être prêt pour la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 des nouvelles normes IFRS 17 (passif) et IFRS 9 (actif), les travaux opérationnels s'accroissent avec de nombreux tests à mener sur les données, outils et applicatifs ; les impacts sur la structuration et la présentation des comptes seront partagés avec les collaborateurs et les élus lors de séquences de formation dédiées. A noter également au niveau financier et comptable, la mise en œuvre de deux nouveaux logiciels ; le premier concerne la gestion des actifs financiers dès le 1^{er} trimestre 2022, le deuxième le contrôle budgétaire des factures dans le courant de l'année.

Les actions de maîtrise des coûts (taux de recours, orientations vers nos partenaires, lutte anti-fraude, revue et surveillance du portefeuille) se poursuivent, afin de garantir nos marges techniques dans un contexte concurrentiel, climatique de plus en plus exigeant. Comme l'ensemble des Caisses, nous mettrons en œuvre en 2022 sur le produit Habitation le volet Désensibilisation aux Risques Inondations.

Les travaux de rénovation partielle de notre siège (remise aux normes, amélioration de la gestion des fluides, optimisation des espaces), entrés dans une phase opérationnelle en 2021 avec le curage des bâtiments et le déplacement des équipes (dans des locaux provisoires pour certains) passent en 2022 dans la phase de travaux de gros œuvre pour une livraison prévue en 2023.

Le Groupe s'est engagé en 2021 sur le projet « les gestes qui sauvent » dont l'enjeu est national et qui nous permet d'affirmer nos valeurs de mutualiste et notre engagement historique sur la prévention. La Caisse Régionale s'inscrit dans la démarche Groupe avec un objectif de former 100 000 personnes sur 5 ans (1 million de personnes au niveau du Groupe). Cette action est animée par la Commission Santé du Conseil d'Administration et portée sur le terrain par nos élus de Caisses Locales. L'ensemble des collaborateurs seront également concernés par des actions menées au sein de la Caisse Régionale.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce, les informations concernant les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu figurent ci-dessous :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranche de retard de paiement														
Nombres de factures concernées	253	X					23	36	X					122
Montant total des factures concernées	4 352 010.84	-212 192.98	-3.83	-0.01	-7 532.49	-219 729.31	367 309.44	10 114.71	133 798.15	66 428.40	506 769.15	717 110.41		
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	2.24%	-0.11%	0.00%	0.00%	0.00%	-0.11%	X							
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	X							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	X						5.71%	0.16%	2.08%	1.03%	7.88%	11.15%		
(préciser HT ou TTC)	X						TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre de factures exclues														
Montant total des factures exclues														
(préciser HT ou TTC)	TTC													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance prévue sur les factures						- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance stipulée sur les factures							

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, soit 14 060 096,69 € :

- par dotation :
 - à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts),
Soit 1 406 010,00 € ;
 - à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts),
Soit 703 005,00 € ;
 - au compte de report à nouveau pour 11 953 570,69 €.
- par prélèvement sur le Fonds de secours des Caisses Locales pour 2 489,00 €, montant correspondant aux subventions et aides accordées à certaines Caisses Locales par décision du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2021.

REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES

Dans le cadre de la commercialisation des Certificats Mutualistes, il est proposé à l'Assemblée Générale de verser une rémunération globale de 874 263,59 €, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 2,00 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

Il est proposé à l'Assemblée Générale que les titulaires de Certificats Mutualistes qui en ont fait la demande reçoivent le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux Certificats Mutualistes selon les modalités mentionnées dans la Notice d'Information.

EXECUTION DU PROGRAMME DE RACHATS DES CERTIFICATS MUTUALISTES

L'Assemblée Générale en date du 19 mai 2020 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2021 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats, nets des Certificats Mutualistes auto-détenus.

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2021 atteignent 1 555 K€ :

- 1 289 K€ ont été rachetés le 26 janvier 2021 soit 2,94 % des montants émis à cette date.
- 266 K€ ont été rachetés le 06 août 2021 soit 0,61 % des montants émis à cette date.

Ces titres ont alimenté le stock de Certificats Mutualistes auto-détenus par GGE qui, net des souscriptions de l'exercice, s'élève à 1 291 K€ au 31 décembre 2021.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

2022 n'est pas une année électorale pour le Conseil d'Administration de Groupama Grand Est.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux Comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- 2026 pour la société EXCO SOCODEC, représentée par Monsieur Olivier GALLETOT
- 2022 pour la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, représentée par Madame Bénédicte VIGNON

Il est proposé à l'Assemblée générale le renouvellement pour six exercices du mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA, à Neuilly sur Seine (92200), 63 rue de Villiers, représenté par Madame Marine BARDON.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

4 - ANNEXES

4.1 – SINISTRALITE EXERCICE PUR

En K€	2020					2021				
	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR RGR	écrété	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR RGR	écrété
RISQUES	Acquises	origine	origine			Acquises	origine	origine		
Auto rc	63 914	37 484	58.6%	33 911	53.1%	67 883	52 152	76.8%	46 679	68.8%
Auto dom. mt	106 632	67 203	63.0%	67 203	63.0%	115 082	78 975	68.6%	78 975	68.6%
AJ & PJ	19 261	6 856	35.6%	6 856	35.6%	19 955	7 317	36.7%	7 317	36.7%
RC particuliers	10 381	2 838	27.3%	2 838	27.3%	10 561	2 588	24.5%	2 588	24.5%
ss total AUTO RC vie privée	200 188	114 381	57.1%	110 808	55.4%	213 481	141 032	66.1%	135 559	63.5%
Autres AP individuel	29 355	20 197	68.8%	20 197	68.8%	30 044	20 841	69.4%	20 841	69.4%
Autres AP collectives	3 170	2 890	91.1%	2 890	91.1%	2 619	2 367	90.4%	2 367	90.4%
Garantie Acc. Vie	12 194	6 508	53.4%	5 998	49.2%	13 399	5 744	42.9%	5 744	42.9%
ss total AP hors SANTE	44 719	29 595	66.2%	29 085	65.0%	46 062	28 952	62.9%	28 952	62.9%
R.C. agri.	6 317	2 390	37.8%	2 390	37.8%	6 435	2 912	45.3%	2 912	45.3%
R.C. des Professionnels non agri.	12 136	6 952	57.3%	6 952	57.3%	12 235	8 685	71.0%	8 685	71.0%
Rc atteinte à l'environnement	1 916	321	16.7%	321	16.7%	1 845	28	1.5%	28	1.5%
S/Total R.C. des Professionnels	20 368	9 663	47.4%	9 663	47.4%	20 515	11 626	56.7%	11 626	56.7%
Incendie / PE agri.	23 934	21 422	89.5%	19 128	79.9%	24 401	20 782	85.2%	20 711	84.9%
Incendie des Particuliers	33 045	20 458	61.9%	20 458	61.9%	31 719	33 159	104.5%	33 159	104.5%
Incendie des Professionnels non agri.	18 527	18 306	98.8%	18 306	98.8%	18 901	15 192	80.4%	15 192	80.4%
Dommages Agricoles	5 726	2 518	44.0%	2 518	44.0%	6 052	2 208	36.5%	2 208	36.5%
Dommages Particuliers	34 406	16 778	48.8%	16 778	48.8%	37 433	19 461	52.0%	19 461	52.0%
Dommages des Professionnels non agri.	12 285	5 248	42.7%	5 248	42.7%	13 216	5 810	44.0%	5 810	44.0%
S/Total INCENDIE DOMMAGES	127 923	84 730	66.2%	82 436	64.4%	131 722	96 613	73.3%	96 542	73.3%
Branches du 1er Groupe hors santé	393 198	238 369	60.6%	231 991	59.0%	411 781	278 222	67.6%	272 678	66.2%
Santé simple	117 094	83 599	71.4%			121 001	91 402	75.5%		
Santé Groupe	11 654	8 538	73.3%			13 136	10 681	81.3%		
SS Total R. Santé	128 748	92 136	71.6%			134 136	102 084	76.1%		
Tempête	25 755	20 275	78.7%			27 139	14 158	52.2%		
Récoltes	26 752	27 000	100.9%			25 720	22 878	88.9%		
Catastrophes Naturelles	18 677	8 797	47.1%			19 412	5 486	28.3%		
SS Total risques Climatiques	71 185	56 072	78.8%			72 272	42 522	58.8%		
Construction	6 451	1 090	16.9%			7 149	1 138	15.9%		
Dépendance.	10	-	0.0%			17	10	56.7%		
Assistance	11 573	4 930	42.6%			12 575	5 866	46.6%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	-	179				-	22			
GAREAT	808	-	0.0%			908	-	0.0%		
Autres divers	33	-	0.0%			39	-	0.0%		
SS Total Autres risques	18 876	6 199	32.8%			20 688	7 036	34.0%		
TOTAL hors PSNEM	612 006	392 775	64.2%			638 877	429 864	67.3%		
dotation annuelle PSNM Construction		3 618					4 001			
EX. En COURS y c. PSNM	612 006	396 393	64.8%			638 877	433 865	67.9%		

4.2 – COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat - GRAND EST

En M€	2020	2021
COTISATIONS ACQUISES hors acceptations : CA	614,7	645,1
croissance CA en %	1,1%	4,9%
SINISTRES (y c PSNM de l'exercice)	-396,4	-433,9
Gestion des rentes	-3,0	1,4
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	-4,4	0,8
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	23,5	14,2
TOTAL CHARGES DES SINISTRES	-380,3	-417,5
Dotation aux autres Provisions légales et statutaires	-6,582	-1,5
TOTAL AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-6,6	-1,5
GMA : solde de réassurance sur affaires directes	-65,1	-76,0
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	<u>-1,3</u>	<u>-0,3</u>
GMA	-66,5	-76,3
CLAMA	-4,1	-3,8
SOLDE DE REASSURANCE	-70,6	-80,1
% réass / CA	-11,5%	-12,4%
MARGE TECHNIQUE NETTE	157,3	146,0
% Marge technique / CA	25,6%	22,6%
PRODUITS FINANCIERS NETS	14,8	16,1
	2,4%	2,5%
FRAIS GENERAUX NETS yc taxes sr deggts	-144,7	-141,8
Ratio FGx / CA	23,5%	22,0%
Résultat avant Op. ex. et IS	27,4	20,4
Résultat exceptionnel	-1,2	0,2
RESULTAT AVANT IMPOTS	26,2	20,6
IS	-9,6	-6,6
RESULTAT NET SOCIAL	16,5	14,1

3- COMPTES ANNUELS 2021

ANNEXE

2021

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2021

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2021

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

Groupama Grand Est

ANNEXE

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Engagements reçus et donnés	5
Note 1 Faits marquants de l'exercice	6
Note 2 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	7
Note 3 Règles d'évaluation et de présentation	7
Note 4 Actifs incorporels	13
Note 5 Placements	14
Note 6 Etat récapitulatif des placements	17
Note 7 Tableau des filiales et participations	18
Note 8 Créances	19
Note 9 Créances envers le groupe	20
Note 10 Compte de régularisation actif	21
Note 11 Variations des capitaux propres	22
Note 12 Provisions pour risques et charges	22
Note 13 Dettes	23
Note 14 Dettes envers le groupe	24
Note 15 Compte de régularisation passif	25
Note 16 Tableau des engagements reçus et donnés	25
Note 17 Ventilations des primes	26
Note 18 Ventilations des produits et charges de placements	27
Note 19 Commission de l'assurance directe	28
Note 20 Ventilation des charges de personnel	29
Note 21 Charge fiscale	31
Note 22 Impôts	32
Note 23 Produits et charges exceptionnels	33
Note 24 Autres produits et charges non techniques	34
Note 25 Consolidation	35
Note 26 Résultat technique par catégorie ministère	36
Note 27 Liquidation des provisions de sinistres	40
Note 28 Evolution des primes acquises et des sinistres	40
Note 29 Personnel	41
Note 30 Participation aux résultats techniques et financiers	41

Bilan - Actif

Postes du bilan (en K€)	Notes	2021	2020
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :			
2 Actifs incorporels :		13 547	11 751
3 Placements :		819 677	809 288
3a Terrains et constructions		63 175	61 227
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		278 844	277 262
3c Autres placements		477 658	470 799
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
4 Placements des contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :		457 046	448 343
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		29 228	27 212
5b Provisions d'assurance vie			
5c Provisions pour sinistres (vie)			
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		315 587	310 375
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)			355
5g Provisions d'égalisation			
5h Autres provisions techniques (Vie)			
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		112 231	110 401
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte			
6 Créances :		116 958	109 267
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :		15 291	51 783
6aa Primes restant à émettre		5 731	5 636
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		9 560	46 148
6b Créances nées d'opérations de réassurance		53 679	3 501
6c Autres créances :		47 988	53 983
6ca Personnel		187	179
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		82	1 720
6cc Débiteurs divers		47 719	52 084
6d Capital appelé non versé			
7 Autres actifs :		269 979	217 024
7a Actifs corporels d'exploitation		7 835	8 599
7b Comptes courants et caisse		260 853	208 119
7c Actions propres		1 291	306
8 Comptes de régularisation - Actif :		15 367	16 384
8a Intérêts et loyers acquis non échus		2 468	2 351
8b Frais d'acquisition reportés		11 293	11 804
8c Autres comptes de régularisation		1 606	2 229
Total de l'actif		1 692 574	1 612 057

Bilan - Passif

Postes du bilan (en K€)	Notes	2021	2020
1 Capitaux propres		563 683	549 028
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire		46 583	46 583
1b Primes liées au capital social			
1c Ecart de réévaluation			
1d Autres réserves		172 858	170 377
1e Report à nouveau		133 851	120 676
1f Résultat de l'exercice		14 060	16 539
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95			
1h Subventions d'investissement			
1i Ecart de dévolution		196 331	194 853
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes :		1 003 511	972 067
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		93 339	86 696
3b Provisions d'assurance vie			
3c Provisions pour sinistres (Vie)			
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		724 745	700 944
3e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Vie)			
3f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)		0	1 050
3g Provisions pour égalisation		24 765	24 625
3h Autres provisions techniques (Vie)			
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		160 662	158 752
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions pour risques et charges		12 922	13 306
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7 Autres dettes :		110 381	74 953
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		2 798	3 401
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		30 384	12 653
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d Dettes envers des établissements de crédit		32 750	5 301
7e Autres dettes :		44 449	53 598
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise			
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		391	396
7ec Personnel		12 547	15 690
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques		18 473	15 694
7ee Créances divers		13 037	21 818
8 Comptes de régularisation - Passif :		2 077	2 703
Total du passif		1 692 574	1 612 057

Compte de Résultat technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2021

en K€

Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020
1 Cotisations acquises	658 020	248 236	409 784	393 877
1a Cotisations	664 663	250 252	414 411	396 362
1b Variations des Cotisations non acquises	-6 643	-2 016	-4 627	-2 485
2 Produits des placements alloués	7 391		7 391	6 796
3 Autres produits techniques	16 958		16 958	14 975
4 Charges des sinistres :	-451 929	-133 189	-318 740	-289 814
4a Prestations et frais payés	-428 128	-127 977	-300 151	-283 851
4b Charges des provisions pour sinistres	-23 801	-5 212	-18 589	-5 963
5 Charges des autres provisions techniques	-1 909	-1 829	-80	1 715
6 Participations aux résultats	6	2	4	-695
7 Frais d'acquisition et d'administration	-110 587	-33 426	-77 161	-77 360
7a Frais d'acquisition	-96 784		-96 784	-97 894
7b Frais d'administration	-13 803		-13 803	-15 205
7c Commissions reçues des réassureurs		-33 426	33 426	35 739
8 Autres charges techniques	-25 088		-25 088	-25 146
9 Variation de la provision pour égalisation	-141		-141	-5 055
Résultat Technique de l'assurance non vie	92 721	79 794	12 927	19 293

Compte de Résultat non technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2021

		en K€	
Libellés des comptes	2021	2020	
1	Résultat technique de l'assurance Non-Vie	12 927	19 293
2	Résultat technique de l'assurance Vie		
3	Produits des placements :	22 958	21 305
3a	Revenus des placements	16 785	15 420
3b	Autres produits des placements	1 014	1 121
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	5 159	4 764
4	Produits des placements alloués		
5	Charges des placements	-6 565	-6 188
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 290	-1 896
5b	Autres charges des placements	-3 093	-3 037
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 182	-1 255
6	Produits des placements transférés	-7 390	-6 796
7	Autres produits non techniques	4 069	4 213
8	Autres charges non techniques	-5 331	-4 128
9	Résultat exceptionnel	-58	-1 522
9a	Produits exceptionnels	763	1 415
9b	Charges exceptionnelles	-821	-2 937
10	Participation des salariés		
11	Impôts sur les bénéfices	-6 550	-9 638
	Résultat de l'exercice	14 060	16 539

Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes		en K€	
		2021	2020
1	Engagements reçus	81	54
2	Engagements donnés	-3 316	-5 931
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-53	-70
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-3 263	-5 861
2d	Autres engagements donnés		
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7	Encours d'IFT		
	Contrepartie des engagements	-3 235	-5 877

Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2021

- L'exercice a été marqué par une progression soutenue des cotisations acquises de + 4,9 % tant en assurance de Biens et responsabilité (ABR) (+ 5,5 %) qu'en assurance de personnes (AP) (+ 4,3 %).

Retraité des réductions de cotisations réalisées en 2020 au profit de nos sociétaires pour 10,8 M€, le CA 2021 progresse de 3,5 % par rapport à 2020 : l'activité commerciale est légèrement négative (- 0,7 M€) mais est plus que compensée par un aliment tarifaire annuel de + 3,1 % (comme en 2020).

Le développement commercial a notamment été freiné sur le marché des particuliers par la réforme « résiliation infra-annuelle » (RIA) en santé au 1^{er} janvier 2021 qui a fait progresser le taux de résiliation.

La sinistralité a logiquement été plus importante qu'en 2020 qui était marquée par 2 confinements (1 seul en 2021). Cela est particulièrement vrai sur les risques Auto (dommages et RC) et en Habitation (Incendie Particuliers). Par ailleurs le risque Santé se dégrade (+ 4,5 points) dans un contexte de mise en œuvre de la réforme « reste à charge zéro » (RAC) au 1^{er} janvier 2021 qui renchérit les coûts en optique et surtout en dentaire et audiologie.

Le ratio Sinistres sur Cotisations (S/C) de l'exercice s'établit ainsi à 67,9 % en dégradation de 3,1 points par rapport à 2020.

Les sinistres excédentaires de l'exercice (hors excédent statistique) sont au nombre de 3 pour 8 M€ contre 2 pour 6,4 M€ en 2020.

Par ailleurs, les dégagements de provisions de sinistres sur les exercices antérieurs atteignent + 14,8 M€ (contre + 19,1 M€ en 2020), incluant des rechargements de 6,3 M€ en Auto RC et 5,3 M€ sur des dossiers « Pertes d'exploitation liées aux fermetures administratives » (PEFA) 2020-2021, ainsi que des dégagements en AP et RC Pro.

Les sinistres relatifs aux évènements climatiques sur récoltes (gel et excès d'eau) sont en diminution (23 M€ contre 27 M€ en 2020), notamment en l'absence de sécheresse significative. Les charges Tempête et Cat Nat sont également en diminution.

- Dans un contexte global d'augmentation du prix des matières premières ainsi que des prix de l'énergie, une attention particulière est portée sur l'inflation à la clôture Q4 2021.

Au niveau du provisionnement, l'inflation implicite contenue dans les triangles pourrait être insuffisante pour répondre à cette hausse. En conséquence, à la suite de la recommandation de la Direction Actuariat Groupe de GMA, il a été ajouté une sur-inflation temporaire dans les projections des triangles.

À la suite des travaux initiés avec le Groupe sur la trajectoire IFRS17 et le constat d'une baisse de la provision pour risques et incertitudes (PRI), nous avons étendu en 2021 le calcul de la PRI à un historique plus important et sur les charges en montant origine plutôt qu'en montant écrêté.

- Sur le plan des impayés, la crise sanitaire depuis 2020 a conduit à une vigilance particulière sur les impayés de primes. Les provisions pour créances douteuses ont été appréciées à la clôture 2020 sur la base des observations d'encaissement passées et ajustées pour l'exercice 2020 d'une estimation des dérives de défaut attendues dans le contexte de la crise avec au taux de défaut augmenté de 15 points. A la clôture 2021, il n'a été constaté aucune dérive significative des encaissements et des impayés, tant au titre des quittancements 2020 que 2021, ce qui a amené à estimer les provisions des survenances 2020 et 2021 sur une base statistique historique sans autre ajustement du taux de défaut anticipé.

- L'Assemblée Générale du 8 juin 2021 a décidé de rémunérer les porteurs de Certificats Mutualistes à un taux de 2 % *pro rata temporis*, soit 882 795,98 euros. Cette rémunération a été prélevée sur le compte de report à nouveau et versée aux porteurs sous forme de Certificats Mutualistes lorsqu'ils en ont fait la demande (pour 437 K€).

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2021 atteignent 1 555 K€.

Groupama Grand Est a continué le programme de commercialisation des Certificats Mutualistes auto-détenus lancé en septembre 2019. Sur 2021, ces souscriptions atteignent 130 K€.

Le stock de Certificats Mutualistes auto-détenus, compte tenu de toutes ces opérations, s'élève à 1 290 K€ au 31 décembre 2021 contre 306 K€ en 2020.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/03/2021 de la Caisse Locale LA MARS a décidé la dévolution de son actif net à la Caisse Régionale Groupama Grand Est pour 1,478 M€, après liquidation du bilan et en application de l'article 37 de ses statuts. Cette dévolution a été enregistrée en capitaux propres au niveau de la Caisse Régionale dans la rubrique « Ecart de dévolution ».

Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie du coronavirus continue d'impacter l'économie mais ses conséquences ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2021 dans la mesure où Groupama Grand Est ne se trouve pas en situation d'absence de continuité d'exploitation.

Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Choix des méthodes utilisées

1. Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La contribution au forfait patientèle et la contribution santé exceptionnelle sont comptabilisées en élément du coût des sinistres.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 724,745 M€ au 31 décembre 2021. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

La provision pour frais de gestion de sinistre est déterminée à partir des frais réels et appliqués à l'assiette des PSAP. Le taux de frais de gestion correspond à la moyenne des taux de frais de gestion de sinistres des 3 derniers exercices (frais de sinistres

répartis rapportés aux règlements). Ce taux est appliqué au volume des provisions techniques figurant au bilan, déduction faite des règlements intervenus le dernier mois de l'arrêté des comptes et de la part des provisions excédant 5 M€ par dossier de sinistre.

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien certifiées par un actuaire indépendant.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002. Ces provisions s'élèvent à 0,151 M€ au 31 décembre 2021.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Cette provision s'élève à 29,5 M€ au 31 décembre 2021.

Une Provision pour Risques en Cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est nulle au 31 décembre 2021.

Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 52,6 M€ au 31 décembre 2021 (dont 39,5 M€ au titre de la Provision pour Risques Croissants) :

- Les provisions mathématiques des rentes en service (11 M€) et provisions de sinistres à payer (2,1 M€), couvrant les sinistres en cours, ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0 % (75 % du TME de - 0,04 %, ramené à 0 % par application du règlement ANC n°2020-11).
- Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance – loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,50 % visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurances peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision a fait l'objet d'une reprise nette de 0,6 M€, composée d'une reprise de 3,5 M€ sur les stocks de provision Catastrophes Naturelles 2015-2017 et d'une dotation de 2,9 M€ en Catastrophes Naturelles (année 2021), Environnement et Attentats. Le stock s'élève à 20,132 M€.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama Assurances Mutuelles (GMA). Ces rétrocessions sont calculées par GMA environ 10 jours avant la date d'arrêté des comptes, sur la base des opérations provisoires cédées par les Caisses Régionales. Elles font l'objet d'un calcul définitif et d'une régularisation éventuelle par GMA l'année suivante.

Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle

se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à GMA. Elles sont arrêtées environ 10 jours avant la fin de l'arrêté des comptes et font l'objet d'un ajustement les derniers jours du mois en cas de survenance de sinistres tardifs significatifs.

2. Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composant, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons

courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour :

- Les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

En application du règlement ANC n°2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement pour les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Participations intragroupe

La valeur comptable brute des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Groupama Grand Est s'élève à 270,1 M€.

Leur valorisation repose sur celle de GMA. Lorsque la valorisation de GMA rapportée au nombre de Certificats Mutualistes émis par GMA est supérieure à la valeur nominale du Certificat Mutualiste, la valeur de réalisation des Certificats Mutualistes GMA détenus par Groupama Grand Est est égale à la valeur nominale du Certificat Mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la Caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de GMA liée à des effets de valorisation de GMA se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les

comptes des Caisses Régionales détenant des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles. Ces titres font cependant l'objet d'une valorisation permettant de détecter éventuellement un besoin de Provision pour Dépréciation Durable, qui impliquerait de valoriser ces titres sous le prix de revient.

La valeur patrimoniale de GMA s'appuie sur :

- Une valorisation des actifs détenus par GMA (titres de participation et actifs de placement) ;
- Une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille ;
- La prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des Certificats Mutualistes GMA détenus par les Caisses Régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de GMA.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du Groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le Groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est

évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation, conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts

Provisions pour dépréciation durable

Conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :

- Titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- Titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- Titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2021, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient ;
- Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision est calculée selon les règles de détermination exposées ci-dessus.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Le montant du stock de Provisions pour Dépréciation Durable sur titres au 31 décembre 2021 est stable à 7,17 M€.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Groupama Grand Est étale sur 3 exercices la dotation de la provision.

Cette provision n'a pas été dotée en 2021 et le stock est nul.

Produits et Charges de placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les frais d'acquisition de parts de sociétés immobilières et de fonds immobiliers (frais, commissions acquises et non acquises, rétrocessions de frais) sont comptabilisés en charges de placement.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique. Cette quote-part est calculée selon la part des provisions techniques nettes de cession dans les capitaux propres.

3. Autres opérations

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (*coût historique*).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close technique) impacte les créances à hauteur de 40,392 M€.

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Le résultat exceptionnel représente une charge de 0,058 M€ et est représenté par des opérations sur l'exercice pour un produit net de 0,244 M€, par des produits et charges sur exercices antérieurs pour une charge nette de 0,004 M€ et par la dotation (nette des reprises) aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble de Dijon pour 0,298 M€.

Les autres produits non techniques sont de 4,069 M€ et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 5,331 M€ et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation des offres bancaires et immobilières, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont dotées si besoin, au fur et à mesure de leur connaissance.

Elles s'élèvent à 12,922 M€, représentées par des :

- Provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, jours anniversaires) pour 7,314 M€;
- Amortissements dérogatoires pour 4,296 M€;
- Provisions pour litiges pour 1,075 M€;
- Provisions pour contrôles fiscaux et autres risques pour 0,123 M€;
- Provisions pour charges futures pour 0,112 M€.

Impôts

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

Une intégration fiscale est réalisée sur les bases d'une convention d'intégration conclue avec GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête de Groupe.

Engagements en matière de retraite et autres passifs sociaux

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont :

- Couverts par un contrat d'assurance à hauteur de 10,261 M€;
- Provisionnés en risques et charges pour la partie non couverte par un contrat d'assurance à hauteur de 2,691 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base :

- D'une inflation de 2,00 % ;
- D'un taux d'actualisation de 0,80 % ;
- D'une augmentation des salaires de 1,80 % ;
- Et d'un turn-over variable selon la tranche d'âge et le statut allant de 3,30 % pour un non-cadre de 18-34 ans à 0,00 % pour les plus de 55 ans.

Les engagements pour « jours anniversaires » s'élèvent à 3,781 M€ et ont fait l'objet d'une reprise de provision de 0,060 M€. Le taux d'actualisation utilisé en 2021 est de 0,30 %.

Les engagements pour « médailles du travail » s'élèvent à 0,842 M€ et ont fait l'objet d'une reprise de provision de 0,044 M€. Le taux d'actualisation utilisé en 2021 est de 0,30 %.

Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	77 654	4 504	4 504	5 234	38	82 849
Total	77 654	4 504	4 504	5 234	38	82 849

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	64 341			3 419		67 760
Total	64 341			3 419		67 760

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 561			20	38	1 543
Total	1 561			20	38	1 543

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	65 902			3 439	38	69 303
Total	65 902			3 439	38	69 303

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	11 752	13 546
Total	11 752	13 546

Note 5-1 : Les placements - Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	96 904	993	993	1 734	373	98 265
3a Parts de sociétés	10 722			3 002		13 724
Total	107 626	993	993	4 736	373	111 989

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	46 279	1	1	2 538	123	48 694
3a Parts de sociétés						
Total	46 279	1	1	2 538	123	48 694

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	109					109
3a Parts de sociétés	11					11
Total	120					120

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	46 388	1	1	2 538	123	48 803
3a Parts de sociétés	11					11
Total	46 399	1	1	2 538	123	48 814

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3a Immobilisations	50 516	49 462
3a Parts de sociétés	10 711	13 713
Total	61 227	63 175

Note 5-2 : Les placements - Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	271 420			1 759	177	273 002
3b Entreprises avec lien de participation	12 849					12 849
Total	284 269			1 759	177	285 851

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées						
3b Entreprises avec lien de participation						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	1 059					1 059
3b Entreprises avec lien de participation	5 948					5 948
Total	7 007					7 007

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	1 059					1 059
3b Entreprises avec lien de participation	5 948					5 948
Total	7 007					7 007

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b Entreprises liées	270 361	271 943
3b Entreprises avec lien de participation	6 901	6 901
Total	277 262	278 844

Note 5-3 : Les placements - Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	470 842			273 269	266 410	477 701
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	470 842			273 269	266 410	477 701

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers						
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	43					43
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	43					43

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	43					43
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	43					43

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3c Placements financiers	470 799	477 658
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
Total	470 799	477 658

Note 6 : État récapitulatif des placements

1 - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

en K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2021			2020		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	111 989	63 175	120 406	107 625	61 227	114 690
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.	286 889	279 839	279 796	285 307	278 257	278 270
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4	34 624	34 624	48 551	34 163	34 163	45 436
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	65 591	65 591	78 208	60 294	60 294	71 674
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	235 317	233 717	243 490	224 172	221 872	240 338
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
6 Prêts hypothécaires						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
7 Autres prêts et effets assimilés	1 131	1 131	1 131	1 175	1 175	1 175
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
8 Dépôts autres que des entreprises cédantes						
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	140 000	140 000	140 000	150 000	150 000	150 000
10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
11 Autres IFT						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
Total des placements	875 541	818 076	911 582	862 735	806 988	901 583

2 - Placements immobiliers (détail du poste 3a de l'actif)

Désignation des valeurs ou des actifs	2021			2020		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Terrains et constructions	96 578	47 775	101 409	95 218	48 831	99 192
Placement	40 166	23 368	48 600	39 935	23 993	47 197
Exploitation	56 412	24 407	52 809	55 284	24 838	51 995
2 Parts de sociétés immobilières	15 410	15 400	18 997	12 407	12 396	15 497
Placement	15 010	15 000	16 695	12 007	11 996	13 268
Exploitation	400	400	2 302	400	400	2 229
Total des placements immobiliers	111 989	63 175	120 406	107 625	61 227	114 689

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 473 703,51 € pour la décote amortie et à 2 076 990,05 € pour la prime de remboursement reprise".
Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 2 569 788,41 €.

Note 7 : Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

en K€					
	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	285 851	278 844		53	

Filiales et participations détenues à plus de 10%

en K€									
Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	6 709				-9	Chiffres 2021
Foncière Viticole de Côte d'Or	1 207	15,21%	183	183			62	58	Chiffres 2020
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149			767	-220	Chiffres 2020
SCI Terre et plume	320	58,14%	186	186			21	14	Chiffres 2021

Note 8-1 : Les Créances

en K€

Libellés	2021				2020			
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
6a Créances nées d'opérations d'assurance	10 714	2 738	1 840	15 291	44 934	4 853	1 996	51 783
6aa Cotisations acquises non émises	5 731			5 731	5 635			5 635
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	4 983	2 738	1 840	9 560	39 299	4 853	1 996	46 148
6b Créances nées d'opérations de réassurance	53 679			53 679	3 501			3 501
6ba Réassureurs	52 035			52 035	2 381			2 381
6bb Cédantes	1 643			1 643	1 120			1 120
6c Autres créances	47 669	319		47 988	16 487	38 269	-773	53 983
6ca Personnel	8	178		187	1	178		179
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	82			82	1 720			1 720
6cc Débiteurs divers	47 579	140		47 719	14 766	38 091	-773	52 084
6d Capital appelé non versé								
Total	112 062	3 057	1 840	116 958	64 922	43 122	1 223	109 267

Note 8-2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

en K€

Libellé	2021	2020
21 Assurés	9 560	46 148
22 Intermédiaires d'assurance		
23 Coassureurs		
24 Réassureurs	53 679	3 501
25 Cédantes		
Total	63 239	49 649

Note 9 : Créances envers le groupe

en K€

Libellé	2021			2020		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
Placements	271 943	6 901	278 844	270 361	6 901	277 262
Actions, autres titres à revenu variable	271 943	6 901	278 844	270 361	6 901	277 262
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts						
Dépôts auprès des établt de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
Part des réassureurs dans les prov.tech	457 046		457 046	447 988		447 988
Prov. Primes non acquises (Non vie)	29 228		29 228	27 212		27 212
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	315 587		315 587	310 375		310 375
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	112 231		112 231	110 401		110 401
Prov. des engts en unités de comptes						
Créances nées d'opér.d'ass.dir						
Sur les preneurs d'assurances						
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
Créances nées d'opér. de réass.	53 679		53 679	3 501		3 501
Débiteurs divers	2 210	369	2 579	7 043	102	7 145
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régul - actif						
TOTAL	784 878	7 270	792 148	728 893	7 003	735 896

Note 10 : Compte de régularisation Actif

Libellés	en K€	
	2021	2020
A Actifs réserve de propriété		
B Compte de régularisation actif	15 367	16 384
Intérêts acquis non échus	2 468	2 351
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	11 294	11 804
Frais d'acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différences sur prix de remboursement à percevoir	477	403
Autres comptes de régularisation Actif	1 129	1 826
Evaluations techniques de réassurance		
C Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Détail "Autres charges à répartir sur plusieurs exercices"

Libellés	en K€	
	2021	2020
Indexation obligation cotées indexée	0	0
Charges constatées d'avance	685	1 122
Charges constatées d'avance - stocks	444	705
Total	1 129	1 827

Note 11 : Variations des capitaux propres

Libellés	2020	affectation résultat 2020	Rémunération des Certificats Mutualistes	émissions nettes certificats mutualistes	Dissolution de "LA MARS"	variation 2021	en K€
							2021
1a Fonds d'établissement	46 582						46 582
1d Autres réserves	365 230	2 481					369 189
Réserve statutaire	65 635	2 481					68 116
Réserve spéciale PVLT 19%							
Réserve de capitalisation							
Réserves diverses	299 595				1 478		301 073
1g Ecart changement de méthode							
1e Report à nouveau	120 677		-883			14 058	133 852
1f Résultat de l'exercice	16 539	-16 539				14 060	14 060
Total	549 028	-14 058	-883			28 118	563 683

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Libellés	2021			2020		
	Dotations	Reprises		Dotations	Reprises	
Amortissements dérogatoires	299		4 297	298		3 998
Provisions pour litiges	467	441	1 076	547	506	1 050
Provisions pour risques			123	2		123
Provisions pour Charges	178	189	113	164	159	123
Provisions pour impôts		67			56	67
Provisions pour pension		631	7 313	1 044	220	7 944
Total	944	1 327	12 922	2 055	941	13 305

Note 13 - 1 : Les dettes

		2021				2020				en K€
Libellés	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL		
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe									
	2 798			2 798	2 489	912		3 401		
	Assurés									
	2 798			2 798	2 489	912		3 401		
	Intermédiaires d'assurances									
	Coassureurs									
	Autres tiers									
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance									
	30 384			30 384	12 653			12 653		
	Réassureurs									
	30 384			30 384	12 653			12 653		
	Autres intermédiaires									
7c	Emprunts obligataires (dont convertibles)									
7d	Dettes envers établissements de crédit									
	32 750			32 750	5 301			5 301		
7e	Autres dettes									
	42 033	2 391	25	44 449	49 997	2 396	1 205	53 598		
7ea	Titres de créances négociables par l'entreprise									
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus									
		391		391		396		396		
7ec	Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques									
	12 523		25	12 547	15 690			15 690		
7ed	Etat, sécurité sociale									
	18 473			18 473	15 694			15 694		
7ee	Créanciers divers									
	11 037	2 000		13 037	18 613	2 000	1 205	21 818		
	Total	107 965	2 391	25	110 381	70 440	3 308	1 205	74 953	

Note 13 - 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

		en K€		en K€	
Libellés	2021	2020	Provisions	2021	2020
21	Assurés				
	2 798	3 401			
22	Intermédiaires d'assurances				
23	Coassureurs				
24	Réassureurs				
	28 055	10 049			
25	Cédantes				
	2 329	2 604			
	Total	33 182	16 054		
			Factures		
			Fournisseurs	3 060	2 747
			Fournisseurs d'immo		
			Salariés	1	22
			Administrateurs		16
				3 061	2 785

Note 13 - 3 : Dettes fournisseurs

		en K€			
Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +	
2020	-109,0				23,0
2021	-220,0	-15,0	281,0		73,0

Note 14 : Dettes envers le groupe

en K€

Libellés	2021			2020		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Passif subordonnés						
Provision techniques brutes						
Prov. Primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)						
Prov. des engts en unités de comptes						
Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opér. d'ass. directes						
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers interméd. d'ass.						
Dont envers autres tiers						
Dettes nées d'opér. de réassurance						
Emprunts Obligataires						
Dettes envers établis. de crédit						
Autres dettes	356	1 903	2 259	10 002	1 772	11 774
Compte régularisation passif						
TOTAL	356	1 903	2 259	10 002	1 772	11 774

Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	K€	
	2021	2020
B Compte de régularisation passif	2 077	2 703
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 077	2 703
Autres comptes de régularisation Passif		

Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard				Total
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	
1 Engagements reçus		4		77	81
2 Engagements donnés		1 840	53	1 423	3 316
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			53		53
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		1 840		1 423	3 263
2d Autres engagements donnés					
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
Contrepartie des engagements		1 844	53	1 500	3 397

Note 17 - 1 : Ventilation des primes brutes émises

Libellés des comptes	en K€	
	2021	2020
Primes brutes émises	650 830	619 035
Assurance directe en France	650 830	619 035
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

Note 17 - 2 : Entrées et sorties de portefeuille

Libellés des comptes		
	2021	2020
Entrées de portefeuille		3 976
Primes		1 190
Sinistres		2 786
Sorties de portefeuille		
Primes		
Sinistres		

Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

en K€

Libellés	2021				2020			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3 Produits des placements	1 047	0	21 912	22 959	1 045	2	20 257	21 305
5 Charges des placements	156		6 409	6 564	145		6 043	6 188
Total des placements	891	0	15 503	16 394	900	2	14 214	15 117

Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés	2021				2020			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	155		2 135	2 290	145		1 751	1 896
5b Autres Charges de placements	0		3 092	3 093			3 037	3 037
5c Pertes provenant de la réalisation des placements			1 182	1 182			1 255	1 255
Total charges de placements	156		6 409	6 564	145		6 043	6 188

Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés	2021				2020			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3a Revenus des placements	1 047	0	15 738	16 785	1 045	2	14 372	15 420
3aa Revenus des participations								
3ab Revenus des placements			7 199	7 199			6 976	6 976
3ac Revenus des autres placements	1 047	0	8 539	9 586	1 045	2	7 396	8 443
3ad Autres revenus financiers								
3b Autres produits des placements			1 014	1 014			1 121	1 121
3c Profits provenant de la réalisation des placements			5 159	5 159			4 764	4 764
Total produits de placements	1 047	0	21 912	22 959	1 045	2	20 257	21 305

Note 19 : Commission de l'assurance directe

Libellés	en K€	
	2021	2020
Commissions acquisition	8 748	8 388
Commissions d'administration	392	397
Commissions sur sinistres	643	637
Total	9 784	9 422

Note 20-1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

en K€

Libellés	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
Charges de personnel	60 547	8 393	13 849	11 135	2 939	348	97 209
Salaires	41 860	5 857	12 465	7 605	2 021	240	70 049
Pensions de retraite							
Charges sociales	17 305	2 290	4 928	3 448	845	98	28 913
Autres *	1 382	246	-3 545	82	72	9	-1 753
Charges externes	16 858	3 082	6 689	7 216	704	123	34 673
Impôts et taxes	7 151	1 050	2 250	4 084	344	43	14 924
Autres charges de gestion courante	9 126	-151	5	731	-2	2	9 711
Charges financières							
Charges exceptionnelles	-261	7	-105	7	-21	-1	-375
Dotations aux amort. et prov.	2 044	612	703	1 633	50	4	5 047
Total général	95 465	12 993	23 391	24 806	4 015	519	161 189

Note 20-2 : Ventilation des charges de personnel

en K€

Libellés	2021	2020
Salaires	70 049	71 965
Pensions de retraite		
Charges sociales	28 913	29 004
Autres	-1 753	-2 597
Total	97 209	98 372

Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

en €				
Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ANDREO Emmanuel	Administrateur	940	43	983
BARTHOD Jean-Louis	Vice-président	24 681	8 166	32 847
BOILLIN Sophie	Vice-président	26 645	5 375	32 019
BOTTIN Patrick	Membre du bureau	12 095	6 805	18 900
BRAICHOTTE Marie-Noëlle	Administrateur	3 480	1 766	5 246
CATTET Marie-Pierre	Administrateur	3 666	1 614	5 280
DELAIRE Philippe	Membre du bureau	10 620	4 488	15 108
FAUDOT Jean-luc	Membre du bureau	7 067	2 812	9 879
FISCHER Marie	Vice-président	16 841	3 006	19 848
FLEURY Brigitte	Membre du bureau	4 190	1 932	6 122
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	10 620	6 317	16 937
GUILLAUME Didier	Directeur Général	392 354	14 850	407 204
JOST Jean-Pierre	Administrateur	990	39	1 029
LOSSER Rémy	Vice-président	19 713	4 359	24 072
LUX Dominique	Membre du bureau	297	28	325
MALESIEUX Thierry	Administrateur	2 012	1 052	3 064
MATHIEU Jérôme	Membre du bureau	10 620	4 164	14 784
MENONVILLE Aline	Administrateur	4 049	821	4 870
MICHEL Lucette	Administrateur	5 072	1 932	7 004
MINOT Nathalie	Administrateur	858	177	1 034
MORQUE Géraldine	Administrateur	1 700	591	2 290
OSTE Sophie	Administrateur	2 562	157	2 718
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	248	22	269
ROUSSEY Stéphane	Membre du bureau	12 843	6 497	19 340
SAPIN Corinne	Administrateur	12 154		12 154
SCHMITT François	Président	24 768	4 229	28 997
STEMART Jean-Louis	Vice-président	32 764	6 728	39 492
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	4 771	830	5 601
THIEBAUT Philippe	Membre du bureau	9 735	4 941	14 676
VARNEY Sari	Administrateur	3 480	158	3 637
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	10 620	4 164	14 784
WOLF Thierry	Administrateur	3 025	1 404	4 429
Totaux		675 474	99 470	774 944
Mandats dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation				
SCHMITT François		130 793	274	131 067
BARTHOD Jean-Louis		5 389	501	5 890
BOILLON Sophie		3 593	429	4 022
FISCHER Marie		770	31	801
LOSSER Rémy			842	842
MATHIEU Jérôme				
STEMART Jean-Louis		1 411	78	1 490
Totaux généraux		817 431	101 625	919 056

Note 21-1 : Charge fiscale

Libellés des comptes	en K€	
	2021	2020
Impôts exigible	-1 495	-605
Impôts différés		
Provision N	7 392	10 740
Provision N-1	653	-497
Charge d'impôts	6 550	9 638

Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellés des comptes	2021	2020
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	2 109	2 481
Autres répartitions		
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	11 951	14 058
Total	14 060	16 539

Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellés des comptes	2021	2020
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	14 060	16 539
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
Total	14 060	16 539

Note 22-1 : Société intégrée fiscalement

Libellés	en K€	
	2021	2020
Impôt sur les sociétés de l'exercice (hors groupe fiscal)	- 6 848	- 9 972
Impôt sur les sociétés lié aux filiales intégrées fiscalement	- 297	- 334
Charges d'impôt sur les sociétés de l'exercice	- 6 550	- 9 638

Note 22-2 : Ventilation impôts entre les opérations ordinaires et exceptionnelles

Répartition du montant global de l'IS	2021	2020
Résultat avant impôt		
Résultat courant	20 552	24 254
Résultat exceptionnel	58	1 923
Impôts sur les bénéfices	7 501	10 470
Intégration fiscale Caisses Locales	- 653	- 497
Intégration fiscale GMA	- 297	- 334
Total	14 060	16 539

Note 22-3 : Montant des natures des crédits impôts

Répartition des Crédits d'Impôt	2021	2020
Crédit Impôt Mécénat	50	234
Crédit Impôt Famille	8	9
Crédit Impôt Bailleur	-	15
Total	58	228

Note 23-1 : produits exceptionnels

Libellés	2021	2020
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	156	811
Produits exceptionnels sur exercice en cours	352	302
Subvention Caisses Locales reçues pour recapitalisation		87
Produits exceptionnels Caisses Locales	13	22
Utilisation - reprise de provision charges exceptionnelles	243	193
Total	763	1 415

Note 23-2 : charges exceptionnelles

Libellés	2021	2020
Dotations aux amortissements dérogatoires	298	298
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	160	120
Charges exceptionnelles de l'exercice	185	2 218
Charges exceptionnelles subvention Caisses Locales		137
Dotations provisions charges exceptionnelles	178	164
Total	821	2 938

Note 24-1 : Autres produits non techniques

Libellés	2121	2020
Commissions reçues de Groupama Asset	16	134
Commissions reçues de Groupama Banque	650	929
Commissions reçues Groupama Epargne Salariale	594	460
Autres honoraires - commissions	1 835	1 685
Produits de cession d'actifs	0	127
Accompagne Groupama Projet Banque	909	721
Autres subvention reçues		40
Vente de repas Restaurant Schiltigheim	82	117
Total	4 085	4 213

Note 24-2 : Autres charges non techniques

Libellés	2121	2020
Valeur Comptable Actifs Cédés	64	197
Commissions non techniques	175	181
Charges non techniques réparties	4 015	3 260
Taxe sur excédents provisions	1 078	490
Total	5 331	4 128

Note 25 : Consolidation

Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SIRET 343 115 135 00026 Groupama.com	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Note 26 : Résultat technique 2021 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Dommages corporels Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	Automobile RC (Cat.22)	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
1 Primes acquises	169 219	15 334	73 668	114 019	187 687
1a. Primes	171 914	15 333	74 791	115 469	190 260
1b. Variation des primes non acquises	2 695	-1	1 123	1 450	2 573
					0
2 Charges des prestations	119 027	13 583	63 765	81 676	145 441
2a. Prestations et frais payés	130 606	13 668	48 458	74 531	122 989
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-11 579	-85	15 307	7 145	22 452
					0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	50 192	1 751	9 903	32 343	42 246
					0
5 Frais d'acquisition	25 121	2 296	11 023	17 003	28 026
6 Autres charges de gestion nettes	5 561	508	2 423	3 738	6 161
					0
B CHARGES D'ACQUISITION	30 682	2 804	13 446	20 741	34 187
					0
7 Produits des placements	1 728	108	1 517	494	2 011
8 Participation aux résultats	0				0
					0
C SOLDE FINANCIER	1 728	108	1 517	494	2 011
					0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	42 392	3 346	27 859	43 382	71 241
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	30 296	2 809	16 624	21 292	37 916
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-5 613	-35	6 930	1 960	8 890
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0				0
13 Commissions reçues des réassureurs	4 711	378	4 067	6 295	10 362
					0
D SOLDE DE REASSURANCE	-12 998	-194	-238	-13 835	-14 073
					0
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	8 240	-1 139	-2 264	-1 739	-4 003
					0
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	23 276	30	14 682	19 980	34 662
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	20 581	31	13 560	18 531	32 091
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	70 022	5 763	259 489	26 670	286 159
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	81 358	5 883	247 315	19 525	266 840
18 Autres provisions techniques (clôture)	71 596	3 641	74 032		74 032
19 Autres provisions techniques (ouverture)	71 838	3 605	70 899		70 899

Note 26 : Résultat technique 2021 par catégorie ministère

Rubrique ministère	en K€			
	Dommages aux biens Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)
1 Primes acquises	94 263	50 906	73 035	218 204
1a. Primes	95 358	50 782	73 073	219 213
1b. Variation des primes non acquises	1 095	-124	38	1 009
				0
2 Charges des prestations	64 088	30 537	52 351	146 976
2a. Prestations et frais payés	55 971	33 001	42 198	131 170
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	8 117	-2 464	10 153	15 806
				0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	30 175	20 369	20 684	71 228
				0
5 Frais d'acquisition	14 135	7 561	10 699	32 395
6 Autres charges de gestion nettes	3 090	1 649	2 366	7 105
				0
B CHARGES D'ACQUISITION	17 225	9 210	13 065	39 500
				0
7 Produits des placements	1 041	824	662	2 527
8 Participation aux résultats	0	-5	0	-5
				0
C SOLDE FINANCIER	1 041	829	662	2 532
				0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	37 528	20 205	40 659	98 392
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises				0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	16 750	9 785	19 432	45 967
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées				0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	2 204	-2 726	5 291	4 769
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer				0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	-2	0	-2
13 Commissions reçues des réassureurs	5 214	2 739	6 562	14 515
				0
D SOLDE DE REASSURANCE	-13 360	-10 409	-9 374	-33 143
				0
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	631	1 579	-1 093	1 117
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	20 938	5 798	600	27 336
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	19 843	5 921	562	26 326
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	99 999	66 148	56 801	222 948
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	92 242	69 096	46 516	207 854
18 Autres provisions techniques (clôture)	9 375	3 560	10 917	23 852
19 Autres provisions techniques (ouverture)	9 016	3 076	11 049	23 141

Note 26 : Résultat technique 2021 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)
1 Primes acquises	19 526	2 110	11 538	12 604	489
1a. Primes	19 630	2 116	11 654	12 875	489
1b. Variation des primes non acquises	104	6	116	271	0
2 Charges des prestations	131	1 002	5 411	5 531	402
2a. Prestations et frais payés	4 113	318	5 549	5 453	7
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-3 982	684	-138	78	395
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	19 395	1 108	6 127	7 073	87
5 Frais d'acquisition	2 903	278	1 719	1 894	66
6 Autres charges de gestion nettes	636	61	377	417	15
B CHARGES D'ACQUISITION	3 539	339	2 096	2 311	81
7 Produits des placements	183	63	133	2	1
8 Participation aux résultats	-1	0	-1	0	0
C SOLDE FINANCIER	184	63	134	2	1
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	14 163	886	4 389	10 326	301
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	2 771	231	1 632	5 175	55
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1 498	97	-42	73	270
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	898	148	634	1 260	58
D SOLDE DE REASSURANCE	-11 992	-410	-2 165	-3 818	82
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	4 048	422	2 000	946	89
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	2 748	282	1 890	2 970	38
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 644	277	1 774	2 700	38
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	26 718	2 713	9 733	2 249	402
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	28 493	2 611	9 871	2 170	6
18 Autres provisions techniques (clôture)	1 295	10 327			
19 Autres provisions techniques (ouverture)	3 502	9 745			

Note 26 : Résultat technique 2021 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Transports (Cat.34)	Construction		Acceptations (Non vie) (Cat.39)	Total
		Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)		
1 Primes acquises	1 204	592	6 598	12 916	658 021
1a. Primes	1 200	592	6 598	12 790	664 664
1b. Variation des primes non acquises	-4			-126	6 643
2 Charges des prestations	173	-14	4 714	11 604	453 981
2a. Prestations et frais payés	157	228	3 400	10 471	428 129
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	16	-242	1 314	1 133	25 852
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 031	606	1 884	1 312	204 040
5 Frais d'acquisition	178	130	968	809	96 783
6 Autres charges de gestion nettes	39	29	214	810	21 933
B CHARGES D'ACQUISITION	217	159	1 182	1 619	118 716
7 Produits des placements	2	40	593		7 391
8 Participation aux résultats	0				-7
C SOLDE FINANCIER	2	40	593	0	7 398
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	462	192	2 147		248 237
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	46	67	1 012		127 977
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	5	-87	213		7 042
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0				-2
13 Commissions reçues des réassureurs	66	32	364		33 426
D SOLDE DE REASSURANCE	-345	-180	-558	0	-79 794
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	471	307	737	-307	12 928
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	74			32	93 338
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	78			158	86 698
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	115	3 028	54 425	40 471	724 746
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	99	3 271	53 112	39 376	700 944
18 Autres provisions techniques (clôture)				684	185 427
19 Autres provisions techniques (ouverture)				646	183 376

Note 27 : Liquidation des provisions de sinistres

Libellés des comptes	en K€	
	2021	2020
Provisions pour risques en cours		
Prévisions de recours à encaisser	36 804	30 543
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	700 944	697 092
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	195 878	181 544
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	483 926	495 442
BONI/MALI (=11-12-13)	21 140	20 106

Note 28 : Évolution des primes acquises et des sinistres

Libellés des comptes	en K€				
	2017	2018	2019	2020	2021
Exercice 2019					
Réglements	211 097	229 144	130 875		
Provisions	51 801	76 674	183 326		
Total des sinistres (S)	262 898	305 818	314 201		
Primes acquises (P)	409 210	417 259	434 433		
S/P	64,25%	73,29%	72,32%		
Exercice 2020					
Réglements	217 127	246 053	225 348	135 891	
Provisions	52 797	57 655	69 020	137 855	
Total des sinistres (S)	269 924	303 708	294 368	273 746	
Primes acquises (P)	409 087	416 938	434 973	437 004	
S/P	65,98%	72,84%	67,68%	62,64%	
Exercice 2021					
Réglements	223 617	254 516	250 161	211 591	127 038
Provisions	52 788	43 042	36 400	69 698	174 748
Total des sinistres (S)	276 405	297 558	286 561	281 289	301 786
Primes acquises (P)	409 241	417 196	434 726	437 515	459 704
S/P	67,54%	71,32%	65,92%	64,29%	65,65%

Note 29 : Personnel

Libellés des comptes	<i>nb</i>	
	2021	2020
Total personnel commercial	666	672
Direction	2	2
Cadres	104	115
Non cadres	560	555
Total autre personnel	966	943
Direction	9	9
Cadres	355	335
Non cadres	602	599
TOTAL DU PERSONNEL	1 632	1 615
Membres des organes d'administration	277	211
Rémunérations allouées exercice	277	211
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		
Membres des organes de direction ou de surveillance	2 071	2 595
Rémunérations allouées exercice	2 071	2 595
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		

Note 30 : Participation aux résultats techniques et financiers

Nature des indications	en K€				
	2017	2018	2019	2020	2021
I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE					
a) Fonds d'établissement	46 578	46 582	46 583	46 583	46 583
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice	585 919	598 807	619 924	626 979	658 021
b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	37 113	-63 061	33 086	34 678	28 371
c) Impôts sur les sociétés	-13 361	-1 235	-10 941	-9 638	-6 550
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	24 357	18 519	13 465	16 539	14 060
III PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 481	1 512	1 525	1 573	1 590
b) Montant de la masse salariale	101 135	102 253	100 383	107 185	105 813
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 504	2 942	2 687	2 158	2 926

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2021

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2021

**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2021**

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

**Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
du Grand Est**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51, avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux sociétaires

Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

101, route Hausbergen
67012 Strasbourg Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupama Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles <i>(Se référer à la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Au 31 décembre 2021, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 270,1 M€ soit 16% du total de l'actif.</p> <p>Comme indiqué en note 3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La valorisation des actifs détenus par cette dernière ; • La valorisation de son activité de réassurance ; • La prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; • Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; ○ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; ○ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; ○ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; ○ Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire ; ○ Enfin, nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe donne une information appropriée.

Evaluation des provisions pour sinistres non-vie
(Se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 724,8 M€ représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la partie 3.1 de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.</p> <p>Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; • Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; • Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; • Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ; • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ; • Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Evaluation de la provision pour risques croissants sur la dépendance
(Se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Une provision pour risques croissants, est constituée pour les opérations d'assurance du risque dépendance, pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir (notamment lois biométriques et taux d'actualisation) pour le calcul de cette provision.</p> <p>Au 31 décembre 2021, la provision pour risques croissants brute de réassurance s'élève à 39,5 M€.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'actualisation ; • Lois biométriques élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille. <p>Le risque pour la caisse porte sur une erreur ou une anomalie dans l'estimation de ces hypothèses clés et de fait une insuffisance du niveau de provisionnement.</p>	<p>Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la conception du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie pouvant fausser le montant de la provision calculée via notamment l'évaluation de l'environnement de contrôle interne et la réexécution du calcul de manière indépendante ; • Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les principes et méthodologie de détermination du taux d'actualisation et l'analyse de sensibilité de la provision pour risques croissants au contexte de taux bas ; ○ La pertinence de la méthodologie de détermination des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est par votre assemblée générale d'octobre 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2008 pour le cabinet Exco Socodec.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 12ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Socodec dans la 14ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques

Nous remettons au Comité d'Audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et des Risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC

BENEDICTE VIGNON

 *OLIVIER GALLEZOT*

Bénédicte VIGNON

Olivier GALLEZOT

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2021

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2021

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2021

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

**Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
du Grand Est**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51, avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux sociétaires

Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du code des assurances.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC

BENEDICTE VIGNON

 *OLIVIER GALLEZOT*

Bénédicte VIGNON

Olivier GALLEZOT

4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des Certificats Mutualistes 2021

RAPPORT **DES COMMISSAIRES** **AUX COMPTES SUR LES** **CONDITIONS DE RACHAT** **DES CERTIFICATS** **MUTUALISTES**

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2021



CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2021

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

**Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
du Grand Est**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont
été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le
31 décembre 2021**

Exercice clos le 31 décembre 2021

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51, avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux sociétaires

Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

101, route Hausbergen

67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est et en exécution de la mission prévue par l'article L.322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2021.

L'autorisation de rachat de certificats mutualistes a fait l'objet d'une résolution spéciale de votre assemblée générale du 19 mai 2020 dont la teneur avait été préalablement soumise et approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette résolution porte sur un nombre maximum de certificats mutualistes fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes auto-détenus à la date où ce montant sera arrêté.

Il nous appartient de vérifier les conditions de mise en œuvre des rachats de certificats mutualistes et d'utilisation des certificats auto-détenus au cours de l'exercice 2021.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Fait à Neuilly- sur-Seine et Dijon, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC

BENEDICTE VIGNON

 *OLIVIER GALLEZOT*

Bénédicte VIGNON

Olivier GALLEZOT

5- RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 13 MAI 2022



PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 13 MAI 2022

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST

Les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est se sont réunis le 13 mai 2022 en Assemblée générale mixte à 10h10 au Palais des Congrès de Dijon (21), sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour relevant de l'Assemblée générale ordinaire

- 1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal
- 2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2021
- 3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- 4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales
- 5^{ème} résolution : Affectation du résultat
- 6^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes
- 7^{me} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2022
- 8^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs
- 9^{ème} résolution : Evolution du traité de réassurance des Caisses locales
- 10^{ème} résolution : Renouvellement d'un Commissaire aux comptes titulaire

2. Ordre du jour relevant de l'Assemblée générale extraordinaire

- 11^{ème} résolution : Modification des statuts
- 12^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

Introduction

Le Président remercie les personnes présentes dont :

- M. Laurent Poupard, Président de Groupama Nord-Est et représentant aujourd'hui, Groupama Assurances Mutuelles ;
- M. Denis Roumegous, Président de Groupama Centre-Atlantique ;
- M. Benoît Douxami, Directeur général de Gan Patrimoine ;
- Mme Bénédicte Vignon et M. Olivier Gallezot, Commissaires aux Comptes ;
- MM. Michel Habig et Jean-Luc Wibratte, anciens Présidents respectivement de Groupama Alsace et de Groupama Grand Est.

FJ

DG

Il salue également les Présidents de Caisse locale, anciens et nouveaux, ainsi que les élus et collaborateurs participant à cette Assemblée générale.

En effet, ces 12 derniers mois, de nouveaux Présidents de Caisse locale ont pris leur fonction. Le Président ainsi que le Conseil d'Administration les félicitent pour leur implication.

Cette année encore, le contexte sanitaire compliqué ne nous a pas toujours permis l'accueil ou la formation en présentiel par exemple.

Il profite de cet instant statutaire pour remercier également très chaleureusement les Présidents sortants cette année, pour leur engagement et tout le travail déployé durant leur mandat.

Il n'oublie pas ceux de 2019 et 2020, présents dans la salle, à nouveau remerciés.

Constitution du bureau

Le Président ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- Mme Marie-Rose Appel, Présidente de la CL Canton de Lorquin (57) ;
- Et Mme Fabienne Viriot, Présidente de la CL Vallée de la Thur (68).

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance, M. Didier Guillaume, Directeur général.

Quorum

Il rappelle également que la présente Assemblée générale est une Assemblée générale mixte car son ordre du jour comporte des questions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et une modification des statuts de la Caisse régionale relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire qui doit statuer à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés.

En application des dispositions des articles 31, 33 et 34 des statuts, pour délibérer valablement, notre Assemblée générale mixte doit réunir le tiers au moins des Caisses locales, soit **81** Caisses locales sur un total de **243**.

Or, **161** Caisses locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée générale mixte peut valablement délibérer.

Interventions

Le Président rappelle que le rapport moral a été adressé à l'ensemble des Présidents de Caisse locale. Puis avec M. Guillaume, il présente les faits marquants de l'activité de Groupama Grand Est au cours de l'exercice passé.

Une vidéo reprend l'essentiel des chiffres de l'année 2021 qui sont, ensuite, commentés ainsi que la marge de solvabilité qui s'élève à 281 % sans mesures transitoires, au 31 décembre 2021.

Le Directeur général rappelle les grandes orientations 2022 de la Caisse régionale et communique les tendances du premier quadrimestre de l'année.

Il est indiqué que les chiffres clés de l'exercice 2021 figurent dans le fascicule « l'essentiel des chiffres 2021 » transmis par mail ou en format de poche.

En amont de cette Assemblée, les Présidents avaient la possibilité de poser des questions. Après avoir été rappelées, une réponse est apportée à chacune d'entre elles :

F/

DG

Pourquoi ne peut-on pas prendre rendez-vous avec un conseiller via l'application ? (Thierry Wolf – 68)

Le Directeur général : la prise de RDV en ligne pour nos clients particuliers sera intégrée dans la prochaine version de Groupama et Moi, mise à disposition dès cette après-midi.

Serait-il envisageable de repousser l'âge limite de 2 à 3 ans pour les Administrateurs des caisses locales ? (Laurette Seemann – 67)

Le Président : il s'agit d'une question complexe car, d'une part, il est nécessaire de rajeunir nos CA et, d'autre part, nos retraités sont plus disponibles.

La Commission institutionnelle présidée par M. Losser fera des préconisations qui seront soumises au CA.

Le Président laisse la parole aux Administrateurs dans la salle et répond aux questions posées.

Quelle communication est envisagée sur la réforme de l'assurance de la gestion des risques agricoles ? (David Doyer – 21)

Le Président : nous savons qu'un de nos concurrents a déjà communiqué sur le sujet. Nous le ferons également. A Groupama, c'est le commercial agricole qui sera l'interlocuteur unique.

Il profite de l'occasion pour indiquer que compte tenu du contexte actuel d'augmentation des prix et afin d'accompagner les agriculteurs dans la sécurisation de leur activité en cas d'aléa grêle, Groupama a décidé de répondre positivement aux sociétaires souhaitant adapter le prix assuré de certaines cultures. Il s'agit du blé, du colza et du maïs.

Les conditions de cette révision sont les suivantes :

- la révision de prix est possible uniquement pour la garantie grêle figurant dans le contrat actuel (MRC ou Grêle seule) ;
- les franchises, rendements et surfaces demeurent identiques à ceux du contrat actuel.

Dès aujourd'hui, un sms va être adressé aux 4 700 sociétaires concernés et sera suivi d'un courrier. La demande devra obligatoirement être matérialisée par le coupon complété joint à ce courrier, à nous retourner par recommandé au plus tard le 23 mai 2022. Conformément aux conditions générales, la révision de prix prendra effet 8 jours après la date figurant sur la preuve de dépôt de courrier et jusqu'au 31 décembre 2022.

Une réunion a eu lieu ce matin à 09h00 pour informer les commerciaux agricoles et les gestionnaires sur le lancement de ce dispositif exceptionnel qui vise à protéger nos sociétaires.

Il rappelle que, pour la MRC, c'est le CNGRA (Comité National de Gestion des Risques en Agriculture) qui fixe les seuils de franchise, les plafonds des capitaux...

Pourquoi avoir communiqué sur les balades solidaires via des spots radio ? (David Doyer – 21)

Le Président : le GT Balades solidaires s'est interrogé sur l'impact de la communication locale pour faire connaître cet événement. Il a été décidé de réaliser un test sur quelques départements et d'en tirer les conséquences.

A quand la féminisation du poste de Président de la Caisse régionale ? (Maurice Schmitt – 67)

Le Président rappelle la loi Copé-Zimmermann qui vise à avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration prévoit un quota minimal de 40 % de femmes dans ces instances.

A Groupama Grand Est, nous avons accueilli dès 2019, 6 nouvelles Administratrices.

De plus, parmi les 4 vice-Présidents, il y a 2 femmes.

Pour répondre à la question posée, il appartiendra au futur Conseil d'Administration d'en décider.

Puis, le Président ajoute qu'une autre question sera directement traitée par M. Poupart.

Mme Vignon et M. Gallezot, Commissaires aux Comptes, donnent ensuite lecture des différents rapports. Ils certifient les comptes sans réserve et sans observation.

FS

M. Guillaume donne lecture des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

A TITRE ORDINAIRE

1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale de Groupama Grand Est du 08 juin 2021, en approuve la rédaction sans observation.

Résultat du vote :

161..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstentions

2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2021

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Résultat du vote :

161..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstentions

3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Résultat du vote :

161..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstentions

4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales

Sur proposition de la Commission de gestion des ressources des Caisses locales, le Conseil d'administration a décidé, en date du 22 juin 2021, d'apporter une aide aux Caisses locales rencontrant des difficultés pour maintenir le niveau de leurs fonds propres. Une dotation d'un montant de 2 489,00 euros a été versée et est à prélever sur le Fonds de Secours des Caisses locales.

L'Assemblée générale prend acte de cette décision et l'approuve.

F/

DA

Résultat du vote :
161..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstentions

5^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, soit 14 060 096,69 euros, par dotation :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts) soit 1 406 010,00 € ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 703 005,00 € ;
- au compte de report à nouveau pour 11 951 081,69 €.

Résultat du vote :
161..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstentions

6^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, l'Assemblée générale décide de verser une rémunération globale de 874 263,59 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 2,00 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que le paiement de la rémunération sera effectué conformément au choix du sociétaire.

Résultat du vote :
161..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstentions

7^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2023

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45,2 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 18 mai 2016, ceci en application du programme de rachats de l'année 2023 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2023

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2023 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

FS

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2023 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2023 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2023 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2023 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10 % du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10 % ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2023, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2023 sera de -2 points par rapport à un taux estimé de 327 % avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2023, pour les rachats au titre de l'année 2023.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2023 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2023 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2023 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2024 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2023.

PR

PG

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2023 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2023, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2023 comme suit :

- au 30 juin 2023 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2023 ; et
- au 31 décembre 2023 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2024.

Résultat du vote :

161..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstentions

8^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs

Avant que le Directeur général ne donne lecture de cette résolution, le Président apporte des éléments de réponse quant à la question posée en amont de l'Assemblée générale :

Quel est le montant global du poste indemnités élus alloué à GGE ? (Damien Massey – 57)

Le Président rappelle que c'est l'addition des 2 montants des 2 anciennes Caisses régionales. L'augmentation annuelle moyenne du barème des frais des Administrateurs est de 1,4 % sur la période 2017-2022. Il communique les différents montants versés pour chaque exercice.

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances et à l'article 31 des statuts de la Caisse régionale, l'Assemblée générale fixe le montant maximum global des indemnités compensatrices de temps passé que le Conseil d'administration peut allouer annuellement aux Administrateurs et au Président.

A cet effet, chaque année, elle approuve pour l'exercice passé le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration et autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration.

Depuis la fusion, le montant de ce remboursement est fixé à 250 000 euros et n'a jamais été réévalué.

En 2021, la tenue de davantage de réunions et la transmission tardive de justificatifs de dépenses de 2020 ont pour conséquence le dépassement de ce montant.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2021, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de Groupama Grand Est a approuvé à l'unanimité :

- la décision de valider le montant maximum de 280 000 euros sous réserve de l'approbation de la prochaine Assemblée générale ;
- la décision de conditionner le remboursement des dépenses au titre d'un exercice à la présentation des justificatifs au plus tard au 31 mars de l'exercice suivant.

L'Assemblée générale approuve pour l'exercice 2021 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration, soit 277 115,85 euros.

Pour l'exercice 2022, l'Assemblée générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration à 280 000 euros.

ES

DG

Résultat du vote :
157..... voix pour
0..... voix contre
4..... abstentions

9^{ème} résolution : Evolution du traité de réassurance des Caisses locales

1. Contexte et démarche

Dans le cadre du contrôle ACPR de Groupama Loire-Bretagne, le traité de réassurance de ses Caisses locales a été remis en cause sur les composantes qui entraînent une mutualisation puis une rétrocession des risques entre ses Caisses locales. L'ACPR demande un plan de remédiation sur toutes les entités aux dispositifs similaires afin de se conformer à l'article R. 322-120 du Code des assurances.

GMA s'est donc engagé auprès de l'ACPR à effectuer la revue de tous les traités de réassurance de Caisses locales des Caisses régionales, de définir avec ces dernières les modifications à apporter aux traités le cas échéant et à réaliser ces modifications pour les comptes 2022 ; toute modification devant passer en Assemblée générale de Caisse régionale, c'est-à-dire celle de 2022.

L'ACPR considère que chaque Caisse locale doit conserver uniquement les sinistres qui la concernent, excluant de fait tout mécanisme de partage des sinistres (de type pools de rétrocession).

Pour Groupama Grand Est, cela concerne le mécanisme du solde technique mutualisé sur les risques climatiques qui en l'état pourrait être considéré comme de la rétrocession.

Groupama Grand Est a procédé à une revue du Règlement de réassurance en collaboration avec GMA pour mise en conformité sans changer l'esprit du mécanisme actuel et tout en minimisant l'impact des éventuels changements :

- adaptation du mécanisme couvrant les risques climatiques ;
- analyse des états de gestion et des annexes ;
- analyse juridique du règlement.

La Commission de Gestion des Ressources des Caisses locales du 03/11/2021 a analysé cette revue et proposé les modifications du règlement au Conseil d'administration du 13/12/2021 qui les a validées.

2. Modifications du Règlement de réassurance des Caisses locales

Réassurance des risques climatiques :

- mécanisme adapté à l'exigence de l'ACPR sans impact financier pour les Caisses locales = cotisation de protection des risques climatiques ;
- cession à 100 % des risques climatiques à la Caisse régionale en contrepartie d'une cotisation appelée auprès des Caisses locales, égale au mécanisme actuel (taux de marge de la Caisse régionale appliqué aux cotisations) ;
- bornage de la marge entre 0 % et -20 % : les exercices à marge positive financent le dispositif qui protège les Caisses locales au-delà d'une perte de 20 %.

Clarification du traité et des états de gestion :

- ajout d'une annexe (annexe 3) décrivant les paramètres de modulation de l'allocation (en vigueur depuis 2021) ;
- ajout d'une annexe (annexe 4) mentionnant les seuils d'excédent de sinistre origine, à mettre à jour à chaque modification du Règlement Général de Réassurance avec GMA ;
- ajout d'une annexe (annexe 5) décrivant le mécanisme de la cotisation de protection des risques climatiques ;
- enrichissement du compte de réassurance en découpant la sinistralité conservée avec toutes ses composantes (cotisation d'excédent, sinistralité écrêtée et sinistralité en quote-part).

F/

DG

Sécurisation juridique :

- mise à jour des références aux statuts de la Caisse régionale ;
- revue des modalités d'arbitrage (article 2 du règlement) des différends entre Caisse locale et Caisse régionale en cohérence avec ce qui est réalisé dans les autres Caisses régionales ;
- définition en article 6 des compétences du Conseil d'administration de la Caisse régionale relatives aux modifications possibles du Règlement.

L'Assemblée générale approuve les modifications du Règlement de réassurance des Caisses locales à effet du 1^{er} janvier 2022.

Résultat du vote :

161..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstentions

10^{ème} résolution : Renouvellement d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale renouvelle pour six exercices le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société PricewaterhouseCoopers Audit SAS, à Neuilly sur Seine (92200), 63 rue de Villiers, représentée par Madame Marine Bardou.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résultat du vote :

161..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstentions

A TITRE EXTRAORDINAIRE

11^{ème} résolution : Modification des statuts

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide d'adopter les modifications, détaillées ci-après, des statuts de la Caisse régionale Groupama Grand Est afin de les faire évoluer, notamment en conséquence du décret du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles et d'évolutions réglementaires antérieures.

Ces modifications sont les suivantes :

- la tenue des Conseils d'administration à distance, par tout moyen de télécommunication ;
- le recours aux procurations dans le cadre d'un Conseil d'administration ;
- les dispositions applicables en cas d'empêchement du Président et s'agissant de la présence de tiers aux séances du Conseil d'administration ;
- la participation aux Assemblées générales à distance par un moyen de télécommunication ;
- le vote aux Assemblées générales selon les modalités suivantes : (i) vote à distance par correspondance et par voie électronique avant la tenue de l'Assemblée générale et (ii) le vote électronique à distance en cours de séance de l'Assemblée générale ;
- l'envoi des convocations aux Assemblées par courrier électronique ;
- la signature électronique des registres et procès-verbaux de Conseils d'administration ;
- les règles de nomination applicables en cas de vacance au sein du Conseil d'administration ;
- les règles d'inscription de questions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à la requête des sociétaires ; et
- des modifications de pure forme ou de nature rédactionnelle.

F)



En conséquence, les dispositions statutaires concernées seront désormais rédigées de la façon suivante : cf. en Annexe le tableau comparatif des modifications statutaires

Résultat du vote :
160..... voix pour
0..... voix contre
1..... abstention

12^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires.

Résultat du vote :
161..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstentions

A l'issue de ce volet statutaire, s'ouvre la partie informative de l'Assemblée générale avec, pour débiter, la vidéo « le Groupe en 2 minutes ».

Puis M. Poupard commente les actualités du Groupe. Le chiffre d'affaires de Groupama affiche une croissance de + 7,5 % à 15,5 milliards d'euros, le résultat net s'établit à 493 millions d'euros et le ratio de solvabilité sans mesure transitoire est à 183 %.

Groupama affiche une belle croissance sur toutes ses lignes d'activité, en France comme à l'International. Quant à nos résultats, tant opérationnel que net, ils sont élevés et dépassent leur niveau d'avant la crise sanitaire.

Il répond à la question posée en amont de l'Assemblée générale :

Quel pourrait être l'impact de la guerre en Ukraine sur Groupama ? (Jean Drouhard – 70)

M. Poupard rappelle que le Groupe n'est implanté ni en Russie, ni en Ukraine. En revanche, nous sommes indirectement touchés dans le cadre de notre partenariat avec OTP Bank, principale banque de l'Europe de l'Est. Le risque potentiel porte sur le résultat de l'exercice mais non sur les PDD (Provision pour Dépréciation Durable).

Notre filiale, Groupama Assurance-Crédit et Caution, est susceptible d'être touchée du fait des défauts de paiement. Cependant, temporairement, de moins en moins d'entreprises françaises exportent vers l'Ukraine. Le risque est donc faible.

Mutuaide a fait un don de 2 hôpitaux mobiles à ce pays en conflit.

De manière plus globale, cette crise a des répercussions sur les récoltes ; l'Ukraine étant un important producteur de céréales.

Nous redécouvrons l'inflation, potentiellement forte et longue.

A la suite de la Grande Enquête construite et déployée auprès de l'ensemble des Fédérations Départementales à l'été 2021, ses résultats ont été livrés à l'ensemble des Caisses régionales à partir de novembre dernier.

Plus de 12 500 réponses à l'enquête (soit 48 % de taux de réponse) ont permis de construire une restitution adaptée à chacune de nos 89 Fédérations départementales.

Cette enquête, au-delà de présenter la dynamique d'engagement, permet, pour chaque Fédération, d'aborder des pistes d'actions concrètes pour relancer la dynamique mutualiste après la crise Covid.

- ces résultats sont en cours de restitution sur l'ensemble de nos territoires ;
- c'est un moment important d'échange et de débats permettant de préparer l'avenir.

Les travaux conduits en 2021 ont permis de définir les 3 grands axes de travail de l'année 2022 :

F1



- 1) Comment mieux verbaliser notre mutualisme et comment mieux exprimer la singularité de celui-ci ? Notre mutualisme est différent, sachons le dire !
- 2) Poursuivre les actions communautaires telle que « les Gestes qui sauvent » qui nous permettent d'acquérir une meilleure visibilité à l'échelle nationale. Là aussi, jouons collectifs pour être mieux identifiés !
- 3) Poursuivre le déploiement et le développement des outils existants (Elus 3.0 ; grille d'auto-évaluation) pour amplifier la synergie Elus Collaborateurs, notamment au sein du « triangle de la réussite ».

M. Poupart fait part de son regard quant à la situation de Groupama Grand Est. Il souligne le bon développement dont a fait preuve la Caisse régionale l'an passé. Cela est d'autant plus remarquable que certaines Caisses régionales s'affichent en retrait tant au niveau du nombre de clients que de contrats.

Puis est abordé le thème de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) autour d'une table ronde.

Les 4 vice-Présidents, Mmes Boillin et Fischer, MM. Lossier et Stémart, rappellent ainsi les actions déjà menées, selon les axes de :

- la responsabilité économique ;
- la responsabilité sociétale ;
- la responsabilité environnementale.

M. Boillin, Président de la Fédération de la Meuse et référent GGE de la Fondation Vaincre les Maladies Rares, évoque la Soirée de la Fondation du 24 février dernier et le succès collectif des balades solidaires de 2021, obtenu grâce à l'engagement de tous, élus et collaborateurs.

Quant à Mme Ober, Directeur Secrétariat général et juridique, en charge de la RSE, elle présente le partenariat avec l'ONF (Office National des Forêts) visant à reboiser une parcelle d'une forêt meusienne via une vidéo.

Pour conclure cette table ronde, le Président rappelle que Groupama « fait » de la RSE depuis bien longtemps et que le Groupe est un pionnier en matière de prévention.

La RSE n'est pas une mode, c'est un élément fondamental et structurant que nous devons intégrer et cultiver en tant qu'assureur, investisseur et employeur.

Dans le cadre des Rencontres Nationales de juin, le Groupe va présenter sa stratégie 2022-2024, qui sera déclinée au niveau de GGE.

Le Président remet le prix au gagnant du Trophée Pro GGE 2022 : il s'agit de l'entreprise mosellane, My Water Manager, représentée par MM. Lang et Duhal, start-up qui a développé et imaginé une solution domotique permettant de mieux gérer sa consommation d'eau.

Puis un vibrant hommage est rendu à M. Rognon, CMI dans le Doubs, dont c'est aujourd'hui le dernier jour de travail.

Le Président et le Directeur le remercient chaleureusement pour son engagement de longue date auprès des élus de son département.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants, ainsi que toutes les personnes qui ont pris part au bon déroulement de cette matinée.

L'ordre du jour étant épuisé, il clôt l'Assemblée générale mixte à 13 h 15.

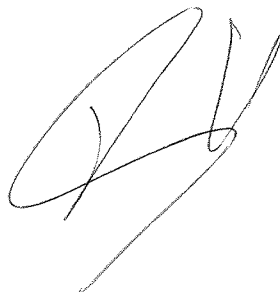
F/



Signatures :



M. François Schmitt, Président



M. Didier Guillaume, Secrétaire de séance

Mme Marie-Rose Appel, Assesseur

Mme Fabienne Virlot, Assesseur

6- ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION



Groupama

Grand Est

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

A Schiltigheim, le 30 Juin 2022



Didier Guillaume
Directeur Général